

**CONSEIL GÉNÉRAL**

Rapport annuel (2009)<sup>1</sup>

Le présent rapport, qui a été établi conformément aux "Procédures d'examen annuel des activités de l'OMC et de présentation de rapports dans le cadre de l'OMC (WT/L/105), indique les décisions prises par le Conseil général depuis le rapport annuel précédent".<sup>2</sup>

Pour s'acquitter de sa mission, le Conseil général a tenu six réunions depuis la période couverte par le précédent rapport. Les comptes rendus de ces réunions, où sont consignés les résultats des travaux du Conseil, sont reproduits sous les cotes WT/GC/M/118 à 123.<sup>3</sup>

Les questions traitées dans le rapport sont les suivantes:

<b>1.</b>	<b>Travaux menés dans le cadre du Programme de travail de Doha.....</b>	<b>3</b>
a)	Comité des négociations commerciales – Rapports.....	3
b)	Programme de travail sur les petites économies – Rapports.....	4
c)	Aide pour le commerce.....	6
d)	Suite donnée à la Décision du Conseil général du 1er août 2004 et à la Déclaration ministérielle de Hong Kong sur le Programme de travail de Doha – Rapport du Directeur général sur les aspects du coton relatifs à l'aide au développement.....	6
<b>2.</b>	<b>Non-reconnaissance des droits au titre de l'article XXIV:6 et de l'article XXVIII du GATT de 1994 – Communications du Honduras et du Guatemala.....</b>	<b>7</b>
<b>3.</b>	<b>Réexamen de l'exemption prévue au paragraphe 3 du GATT de 1994.....</b>	<b>8</b>
<b>4.</b>	<b>Transparence des arrangements commerciaux préférentiels.....</b>	<b>9</b>
<b>5.</b>	<b>Comité des restrictions appliquées à des fins de balance des paiements.....</b>	<b>10</b>
a)	Consultations avec l'Équateur.....	10
b)	Consultations avec l'Ukraine.....	10
c)	Note sur la réunion de juin 2009.....	10
<b>6.</b>	<b>Comité du budget, des finances et de l'administration – Rapports et recommandations.....</b>	<b>10</b>
<b>7.</b>	<b>Questions relatives à l'accession.....</b>	<b>11</b>
a)	Afghanistan.....	11
b)	Iraq.....	11
c)	RDP lao.....	11
d)	Samoa.....	12

<sup>1</sup> Il sera rendu compte de la réunion du Conseil général prévue pour les 17 et 18 décembre 2009 dans un addendum au présent document.

<sup>2</sup> Le rapport annuel du Conseil général pour 2008 a été distribué sous la cote WT/GC/117.

<sup>3</sup> Les documents WT/GC/M/122 et 123 sont à paraître.

e)	Bahamas.....	12
f)	Seychelles .....	12
<b>8.</b>	<b>Dérogations.....</b>	<b>12</b>
a)	Introduction des modifications du Système harmonisé de 1996 dans les listes de concessions tarifaires de l'OMC – Argentine et Panama .....	12
b)	Application d'un traitement tarifaire préférentiel aux pays les moins avancés.....	13
c)	Procédures aboutissant à la vérification et à la certification des modifications du Système harmonisé de 1996 qui s'appliquent aux listes de 64 Membres.....	13
d)	États-Unis – Loi sur la croissance et les perspectives économiques de l'Afrique.....	13
e)	États-Unis – Loi relative aux préférences commerciales en faveur des pays andins .....	14
f)	États-Unis – Loi relative au redressement économique du bassin des Caraïbes.....	14
g)	Cap-Vert – Mise en œuvre de la liste de concessions.....	14
h)	Examen des dérogations conformément à l'article IX:4 de l'Accord sur l'OMC .....	15
<b>9.</b>	<b>La crise économique et financière et ses répercussions sur le commerce .....</b>	<b>15</b>
<b>10.</b>	<b>Action complémentaire que les Membres peuvent mener pour répondre à la crise financière .....</b>	<b>16</b>
<b>11.</b>	<b>Pays-Bas – Saisie de médicaments génériques en transit de l'Inde vers le Brésil .....</b>	<b>16</b>
<b>12.</b>	<b>Accession des pays en développement – Déclarations du Gabon au nom du Groupe informel des pays en développement.....</b>	<b>17</b>
<b>13.</b>	<b>Accession des pays les moins avancés – Déclaration du Cambodge.....</b>	<b>17</b>
<b>14.</b>	<b>Subventions aux exportations par les États-Unis – Déclaration du Brésil au nom du G-20.....</b>	<b>18</b>
<b>15.</b>	<b>Projet de rénovation du bâtiment du CWR – Déclaration du Directeur général .....</b>	<b>18</b>
<b>16.</b>	<b>Septième session de la Conférence ministérielle.....</b>	<b>19</b>
a)	Communication de l'Uruguay .....	19
b)	Date et lieu .....	19
c)	Élection du bureau .....	19
d)	Présence d'observateurs des gouvernements et des organisations internationales intergouvernementales .....	20
e)	Déclarations du Président .....	20
f)	Renforcer l'OMC – Communication présentée par l'Afrique du Sud; l'Australie; le Brésil; le Canada; la Chine; les Communautés européennes; la Corée; les États-Unis; Hong Kong, Chine; l'Inde; le Japon; la Malaisie; Maurice; le Mexique; la Norvège; la Suisse; la Turquie et l'Uruguay .....	21
g)	ADPIC – Plaintes en situation de non-violation ou motivées par une autre situation .....	21
h)	Commerce électronique .....	22
i)	Demande de statut d'observateur présentée par la Palestine .....	22
<b>17.</b>	<b>Arrangements administratifs concernant les Membres ayant des arriérés de contribution .....</b>	<b>22</b>
<b>18.</b>	<b>Régime des pensions de l'OMC .....</b>	<b>23</b>
a)	Amendements au Statut du Régime des pensions de l'OMC .....	23
b)	Élection des membres et suppléants du Comité de gestion .....	24
c)	Rapport annuel.....	24
<b>19.</b>	<b>Centre du commerce international CNUCED/OMC.....</b>	<b>24</b>

<b>20.</b>	<b>Désignation du prochain Directeur général.....</b>	<b>25</b>
<b>21.</b>	<b>Désignation des Directeurs généraux adjoints – Déclaration du Directeur général.....</b>	<b>26</b>
<b>22.</b>	<b>Examen des activités de l'OMC.....</b>	<b>26</b>
<b>23.</b>	<b>Désignation des Présidents des organes de l'OMC.....</b>	<b>27</b>
<b>24.</b>	<b>Élection du Président.....</b>	<b>28</b>
	<b>ANNEXE.....</b>	<b>29</b>

## **1. Travaux menés dans le cadre du Programme de travail de Doha**

### **a) Comité des négociations commerciales – Rapports (WT/GC/M/118, 120, 121, 122, 123)**

1. Les Ministres réunis à Doha ont créé le Comité des négociations commerciales (CNC), qui relève directement du Conseil général et est chargé de superviser la conduite globale des négociations (WT/MIN(01)/DEC/1). Conformément aux principes et pratiques qu'il a entérinés à sa première réunion tenue les 28 janvier et 1<sup>er</sup> février 2002 (TN/C/M/1), le CNC fait rapport à chaque réunion ordinaire du Conseil général.

2. À la réunion du Conseil général du 3 février 2009, le Directeur général, en tant que Président du Comité des négociations commerciales, a fait rapport sur les activités du CNC depuis son dernier rapport au Conseil général.<sup>4</sup>

3. Les représentants de la Suisse, de l'Égypte (au nom du Groupe africain), du Mexique, de l'Équateur, de la Bolivie, des Communautés européennes, de Hong Kong, Chine, de Cuba, du Japon, du Taipei chinois, de la Turquie, de la Colombie, de la Corée, de la Norvège, du Brésil, de la République bolivarienne du Venezuela et du Costa Rica, ainsi que le Directeur général, ont pris la parole.

4. Le Conseil général a pris note du rapport du Directeur général et des déclarations.

5. À la réunion du Conseil général des 26 et 27 mai 2009, le Directeur général, en tant que Président du Comité des négociations commerciales, a fait rapport sur les activités du CNC depuis son dernier rapport au Conseil général.<sup>5</sup>

6. Les représentants du Gabon (au nom du Groupe informel des pays en développement), de Cuba, de la Tanzanie (au nom des PMA), de la Suisse, de la Turquie, de l'Égypte (au nom du Groupe africain), de la Côte d'Ivoire, du Taipei chinois, des Communautés européennes, du Bangladesh, de la Bolivie, du Japon, de la République bolivarienne du Venezuela, de la Barbade (au nom des PEV), du Burkina Faso (au nom des coauteurs de l'Initiative sectorielle en faveur du coton), de l'Argentine, de l'Inde, de l'Équateur, des États-Unis, de la Norvège, de la République dominicaine, de la Corée, de la Chine, du Brésil, du Mexique et de l'Australie ont pris la parole.

7. Le Conseil général a pris note du rapport du Directeur général et des déclarations.

8. À la réunion du Conseil général du 28 juillet 2009, le Directeur général, en tant que Président du Comité des négociations commerciales, a fait rapport sur les activités du CNC depuis son dernier rapport au Conseil général.<sup>6</sup>

<sup>4</sup> La déclaration du Directeur général a été distribuée ultérieurement sous la cote JOB(09)/5.

<sup>5</sup> La déclaration du Directeur général a été distribuée ultérieurement sous la cote JOB(09)/47.

9. Les représentants de l'Argentine, de la Zambie, du Mexique, de Hong Kong, Chine, de la Norvège, du Gabon (au nom du Groupe informel des pays en développement), des Communautés européennes, de Singapour (au nom des membres de l'APEC), du Taipei chinois, de la Tanzanie (au nom des PMA), de l'Inde, d'El Salvador, du Burkina Faso (au nom du C-4), du Guatemala, de Cuba, du Pakistan, des États-Unis, de l'Australie, de la Chine, de la Suisse et du Bangladesh ont pris la parole.

10. Le Conseil général a pris note du rapport du Directeur général et des déclarations.

11. À la réunion du Conseil général du 20 octobre 2009, le Directeur général, en tant que Président du Comité des négociations commerciales, a fait rapport sur les activités du CNC depuis son dernier rapport au Conseil général.<sup>7</sup>

12. Les représentants du Bangladesh, de la Colombie, de Hong Kong, Chine, de la Norvège, du Taipei chinois, du Pakistan, du Burkina Faso, de la Corée, de l'Uruguay, de la Turquie, de l'Égypte (au nom du Groupe africain), des Communautés européennes, du Costa Rica et de la Suisse ont pris la parole.

13. Le Conseil général a pris note du rapport du Directeur général et des déclarations.

14. À la réunion du Conseil général du 17 novembre 2009, le Directeur général, en tant que Président du Comité des négociations commerciales, a fait rapport sur les activités du CNC depuis son dernier rapport au Conseil général.<sup>8</sup>

15. Les représentants de Maurice (au nom du Groupe ACP), de Singapour (au nom des membres de l'APEC), de la Tanzanie (au nom des PMA), de l'Égypte (au nom du Groupe africain), de la Colombie, de la Zambie, du Bangladesh et du Kenya ont pris la parole.

16. Le Conseil général a pris note du rapport du Directeur général et des déclarations.

b) Programme de travail sur les petites économies – Rapports (WT/GC/M/118, 120, 121, 122, 123)

17. Les Ministres réunis à Doha étaient convenus d'un programme de travail, sous les auspices du Conseil général, pour examiner les questions relatives au commerce des petites économies, dans le but de définir les réponses aux questions liées au commerce identifiées pour intégrer davantage les petites économies vulnérables dans le système commercial multilatéral, et non pas créer une sous-catégorie de Membres de l'OMC (WT/MIN(01)/DEC/1, paragraphe 35). À sa réunion de février et mars 2002, le Conseil général avait pris note d'un cadre et de procédures pour la conduite du programme de travail sur les petites économies, en vertu desquels ce programme de travail serait un point permanent à l'ordre du jour du Conseil général. Le cadre et les procédures prévoyaient également que le Comité du commerce et du développement ferait régulièrement rapport au Conseil général sur l'avancement des travaux dans ses Sessions spécifiques sur cette question. Les Ministres réunis à Hong Kong avaient donné pour instruction au CCD, sous la responsabilité globale du Conseil général, de poursuivre les travaux dans le cadre de la Session spécifique et de suivre l'évolution des propositions des petites économies dans les organes de négociation et autres organes, en vue de donner des réponses aux questions liées au commerce des petites économies dès que possible et, au plus tard, le 31 décembre 2006. En décembre 2006, sur la base d'un rapport du Président de la Session spécifique

---

<sup>6</sup> La déclaration du Directeur général a été distribuée ultérieurement sous la cote JOB(09)/86.

<sup>7</sup> La déclaration du Directeur général a été distribuée ultérieurement sous la cote JOB(09)/143.

<sup>8</sup> La déclaration du Directeur général a été distribuée ultérieurement sous la cote JOB(09)/173.

du CCD, le Conseil général avait pris note du fait que les Membres poursuivraient les travaux de fond effectués au titre de ce programme de travail.

18. À la réunion du Conseil général du 3 février 2009, le Président de la Session spécifique du CCD, faisant rapport sur les faits nouveaux intervenus dans ce domaine depuis la réunion de décembre du Conseil, a dit, entre autres choses, que dans le prolongement de la suggestion faite par les proposants du Programme de travail, à savoir que le Secrétariat travaille conjointement avec l'Équipe spéciale chargée de la crise financière, établie par le Directeur général en décembre 2008, des consultations avaient débuté entre les PEV proposants et l'Équipe spéciale. Parallèlement, la Session spécifique continuerait d'assurer le suivi des questions présentant un intérêt pour les PEV, à mesure de leur évolution dans le cadre du Cycle de Doha et aux Comités de l'OMC.

19. Le représentant de la Barbade (au nom des PEV) a pris la parole.

20. Le Conseil général a pris note du rapport du Président de la Session spécifique du Comité du commerce et du développement et de la déclaration.

21. À la réunion du Conseil général des 26 et 27 mai 2009, le précédent Président du CCD, en l'absence du Président de la Session spécifique du CCD et à la demande et au nom de ce dernier, a fait savoir, entre autres choses, que depuis la réunion de février du Conseil, la Session spécifique avait continué d'assurer le suivi des questions présentant un intérêt pour les PEV, à mesure de leur évolution dans le cadre du Cycle de Doha et aux Comités de l'OMC. Le document du Secrétariat récapitulant les propositions des PEV et leur traitement dans les projets de modalités et les textes des Présidents (WT/COMTD/SE/W/22/Rev.3) serait examiné à la réunion suivante de la Session spécifique, qui aurait lieu en juillet. Les PEV proposants et l'Équipe spéciale du Secrétariat chargée de la crise financière avaient eu des consultations pour surveiller la situation et rassembler des renseignements afin de déterminer l'ampleur et les répercussions possibles de la crise économique sur les PEV.

22. Le représentant de la Barbade (au nom des PEV) a pris la parole.

23. Le Conseil général a pris note du rapport du Président de la Session spécifique du Comité du commerce et du développement et de la déclaration.

24. À la réunion du Conseil général du 28 juillet 2009, le Président de la Session spécifique du CCD a fait savoir que depuis la réunion de mai du Conseil, une réunion formelle de la Session spécifique avait eu lieu le 15 juillet 2009, au cours de laquelle avait été examinée une version mise à jour du document du Secrétariat (WT/COMTD/SE/W/22/Rev.3) récapitulant toutes les propositions relatives au traitement des PEV faites dans les divers groupes de négociation et autres organes de l'OMC, leur prise en compte dans les différents projets de modalités et textes de négociation, ainsi que toutes les décisions prises jusqu'à ce jour sur les questions relatives aux PEV. Il a également rendu compte des travaux menés pour déterminer l'ampleur et les répercussions possibles de la crise économique sur les PEV, comme les Membres le lui avaient demandé en novembre 2008. À cet égard, les PEV proposants avaient fait part de leurs préoccupations à l'Équipe spéciale du Secrétariat chargée de la crise économique, qui en avait tenu compte pour l'élaboration des rapports de suivi du Directeur général à l'Organe d'examen des politiques commerciales (OEPC), y compris le plus récent qui datait du 1<sup>er</sup> juillet 2009.

25. Le représentant de la Barbade (au nom des PEV) a pris la parole.

26. Le Conseil général a pris note du rapport du Président de la Session spécifique du Comité du commerce et du développement et de la déclaration.

27. À la réunion du Conseil général du 20 octobre 2009, le Président de la Session spécifique du CCD, faisant rapport sur les faits nouveaux intervenus dans ce domaine depuis la réunion de juillet du Conseil, a dit que la Session spécifique était convenue de poursuivre la mise à jour de la compilation du Secrétariat (WT/COMTD/SE/W/22). Conformément au mandat donné par les Ministres à Hong Kong, elle avait aussi adopté son deuxième rapport au Conseil général (WT/COMTD/SE/6) qui le transmettrait ensuite à la prochaine Conférence ministérielle.

28. Le représentant de la Barbade (au nom des PEV) a pris la parole.

29. Le Conseil général a pris note du rapport du Président de la Session spécifique du Comité du commerce et du développement et de la déclaration.

30. À la réunion du Conseil général du 17 novembre 2009, le Président de la Session spécifique du Comité du commerce et du développement, faisant rapport sur les faits nouveaux intervenus dans ce domaine depuis la réunion d'octobre du Conseil, a dit qu'une nouvelle révision de la compilation du Secrétariat (WT/COMTD/SE/W/22/Rev.4) avait été distribuée.

31. Les représentants de la Barbade (au nom des PEV), d'El Salvador et de la Trinité-et-Tobago ont pris la parole.

32. Le Conseil général a pris note du rapport du Président de la Session spécifique du Comité du commerce et du développement et des déclarations.

c) Aide pour le commerce (WT/GC/M/121)

33. À la réunion du Conseil général du 28 juillet 2009, le Directeur général a fait rapport sur le deuxième Examen global de l'Aide pour le commerce, qui avait eu lieu les 6 et 7 juillet 2009.<sup>9</sup>

34. Les représentants de la Tanzanie (au nom des PMA), du Japon, du Pérou, de l'Équateur, des Communautés européennes, du Brésil, d'El Salvador, de la Barbade (au nom des PEV), de la Trinité-et-tobago (au nom de la CARICOM), de la Chine, de la Zambie, de la Norvège et du Rwanda ont pris la parole.

35. Le Conseil général a pris note du rapport du Directeur général et des déclarations.

d) Suite donnée à la Décision du Conseil général du 1<sup>er</sup> août 2004 et à la Déclaration ministérielle de Hong Kong sur le Programme de travail de Doha – Rapport du Directeur général sur les aspects du coton relatifs à l'aide au développement (WT/GC/M/123)

36. Au paragraphe 1.b de la Décision du 1<sup>er</sup> août 2004 sur le Programme de travail de Doha (WT/L/579), le Conseil général a, entre autres choses, donné pour instruction au Secrétariat de continuer de travailler avec la communauté du développement et de faire périodiquement rapport au Conseil sur les faits nouveaux pertinents. Le Conseil a aussi donné pour instruction au Directeur général de tenir des consultations avec les organisations internationales pertinentes, y compris les institutions de Bretton Woods, l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture et le Centre du commerce international, pour orienter de manière effective les programmes existants et toutes ressources additionnelles vers le développement des économies dans lesquelles le coton revêt une importance vitale. Les Ministres à Hong Kong ont réaffirmé le mandat de 2004, en l'approfondissant et en l'étendant à plusieurs égards. En invitant le Directeur général à leur fournir un troisième rapport périodique à leur prochaine session, les Ministres lui ont demandé de communiquer entre-temps des

---

<sup>9</sup> La déclaration du Directeur général a été distribuée ultérieurement sous la cote JOB(09)/87.

mises à jour au Conseil général, à des intervalles appropriés, tout en tenant le Sous-comité du coton informé de l'état d'avancement des travaux.

37. À la réunion du Conseil général du 17 novembre 2009, le Directeur général, conformément à la décision figurant au paragraphe 12 de la Déclaration ministérielle de Hong Kong, a présenté son troisième rapport périodique sur les aspects du coton relatifs au développement (WT/GC/120 et WT/CFMC/DG/3). Il a assuré au Conseil général qu'il continuerait de s'acquitter de ses fonctions en matière d'établissement de rapports dans le cadre du mandat que lui ont confié les Ministres en 2005 à Hong Kong.

38. Les représentants de la Tanzanie (au nom des PMA), du Bénin (au nom du Burkina Faso), du Brésil, des Communautés européennes, de l'Inde, de l'Argentine, de la Chine et de l'Égypte (au nom du Groupe africain) ont pris la parole.

39. Le Conseil général a pris note du rapport du Directeur général (WT/GC/120 et WT/CFMC/DG/3), qui serait soumis à la Conférence ministérielle, et des déclarations.

## **2. Non-reconnaissance des droits au titre de l'article XXIV:6 et de l'article XXVIII du GATT de 1994 – Communications du Honduras et du Guatemala (WT/GC/M/118, 120, 121, 122, 123)**

40. En décembre 2004, à la demande du Honduras et du Guatemala, le Conseil général avait examiné la question de la non-reconnaissance des droits pour les procédures prévues aux articles XXIV:6 et XXVIII du GATT de 1994 en rapport avec l'élargissement des CE de 15 à 25 membres et leur passage à un régime uniquement tarifaire pour les bananes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006. Cette question avait été par la suite examinée par le Conseil général à chacune de ses réunions ordinaires sans qu'il parvienne à la régler, et, en décembre 2008, le Conseil était convenu qu'il reviendrait sur cette question à sa réunion suivante.

41. À la réunion du Conseil général du 3 février 2009, le Président, faisant rapport sur ses consultations récentes, a dit qu'elles avaient été utiles pour clarifier aussi bien la situation actuelle et ses conséquences que les étapes qu'il était prévu de franchir au cours des semaines suivantes pour trouver une solution répondant aux préoccupations des délégations concernées. Il déplorait le fait que durant son mandat la question n'avait pas progressé davantage vers une solution, mais il était encouragé par l'esprit des débats et les énoncés de position clairs. Il continuait d'espérer que cette question serait bientôt réglée et était persuadé que son successeur userait de ses bons offices pour continuer à rechercher des possibilités de parvenir rapidement à une solution.

42. Les représentants du Honduras, du Guatemala, de l'Équateur, du Mexique, du Panama, de la Colombie, du Paraguay, du Costa Rica, du Nicaragua, du Cameroun et des Communautés européennes ont pris la parole.

43. Le Conseil général a pris note des déclarations et est convenu de revenir sur cette question à sa réunion suivante.

44. À la réunion du Conseil général des 26 et 27 mai 2009, le Président, faisant rapport sur ses consultations récentes, a dit que malgré le peu de progrès substantiels enregistrés globalement depuis la réunion de février du Conseil, les consultations avaient été utiles pour clarifier aussi bien la situation actuelle et ses conséquences que les étapes qu'il était prévu de franchir au cours des semaines suivantes pour trouver une solution répondant aux préoccupations des délégations concernées. D'après ce qu'il avait entendu pendant les consultations, il semblait y avoir une lueur d'espoir indiquant que le seuil de la voie vers la convergence avait été franchi.

45. Les représentants du Honduras, du Guatemala, de l'Équateur, du Panama, du Mexique, de la Colombie, d'El Salvador, de la Bolivie, du Cameroun et des Communautés européennes ont pris la parole.

46. Le Conseil général a pris note des déclarations et est convenu de revenir sur cette question à sa réunion suivante.

47. À la réunion du Conseil général du 28 juillet 2009, le Président, faisant rapport sur ses consultations récentes en rapport avec cette question, a dit que malgré le peu de progrès substantiels enregistrés globalement depuis la réunion de mai du Conseil, les consultations avaient été utiles pour clarifier aussi bien la situation actuelle et ses conséquences que les étapes qu'il était prévu de franchir au cours des semaines suivantes pour trouver une solution répondant aux préoccupations des délégations concernées.

48. Les représentants du Honduras, du Guatemala, du Pérou, de la Colombie, de l'Équateur, du Panama, du Mexique, des Communautés européennes et de la République dominicaine ont pris la parole.

49. Le Conseil général a pris note des déclarations et est convenu de revenir sur cette question à sa réunion suivante.

50. À la réunion du Conseil général du 20 octobre 2009, le Président, faisant rapport sur ses consultations récentes en rapport avec cette question, a dit que malgré le peu de progrès substantiels enregistrés globalement depuis la réunion de juillet du Conseil, les consultations avaient été utiles pour clarifier aussi bien la situation actuelle et ses conséquences que les étapes qu'il était prévu de franchir au cours des semaines suivantes pour trouver une solution répondant aux préoccupations des délégations concernées.

51. Les représentants du Honduras, du Guatemala, de l'Équateur, de l'Argentine, du Costa Rica, du Cameroun et des Communautés européennes ont pris la parole.

52. Le Conseil général a pris note des déclarations et est convenu de revenir sur cette question à sa réunion suivante.

53. À la réunion du Conseil général du 17 novembre 2009, le Président, faisant rapport sur ses consultations récentes sur cette question, a dit que les consultations s'étaient avérées utiles pour clarifier aussi bien la situation actuelle et ses conséquences que les étapes qu'il était prévu de franchir au cours des semaines suivantes pour trouver une solution répondant aux préoccupations des délégations concernées. Il estimait qu'il y avait une atmosphère de plus en plus positive parmi les délégations concernées.

54. Les représentants du Honduras, du Guatemala, de l'Équateur, du Cameroun, du Mexique, des Communautés européennes et des Philippines ont pris la parole.

55. Le Conseil général a pris note des déclarations et est convenu de revenir sur cette question à sa réunion suivante.

### **3. Réexamen de l'exemption prévue au paragraphe 3 du GATT de 1994 (WT/GC/M/118)**

56. Le paragraphe 3 a) du GATT de 1994 prévoit une exemption de la Partie II du GATT de 1994 pour les mesures prises en vertu d'une législation impérative spécifique – promulguée par un Membre avant qu'il ne devienne partie contractante au GATT de 1947 – qui interdit l'utilisation, la vente ou la location de navires construits à l'étranger ou remis en état à l'étranger pour des usages commerciaux

entre des points situés dans les eaux nationales ou dans les eaux d'une zone économique exclusive. Le 20 décembre 1994, les États-Unis avaient invoqué les dispositions du paragraphe 3 a) au sujet d'une législation spécifique qui répondait aux critères de ce paragraphe. Le paragraphe 3 b) du GATT de 1994 requiert le réexamen de cette exemption cinq années après la date d'entrée en vigueur de l'Accord sur l'OMC et, par la suite tous les deux ans tant que l'exemption sera en vigueur, afin de déterminer si les conditions qui ont rendu l'exemption nécessaire existent encore. Le Conseil général avait examiné cette question pour la dernière fois à sa réunion de décembre 2007, au cours de laquelle il avait pris note du fait que conformément au cycle de deux ans prévu au paragraphe 3 b) du GATT de 1994, cette exemption devrait normalement à nouveau être réexaminée en 2009.

57. À la réunion du Conseil général du 3 février 2009, le Président a proposé que, pour ce qui était de la conduite du réexamen en 2009, les Membres procèdent de la même manière qu'en 2007. Il inviterait donc toutes les délégations intéressées à s'exprimer officiellement au sujet du réexamen prévu pour le cycle en cours. Il inviterait aussi les délégations intéressées à présenter aux États-Unis des observations et des questions concernant le fonctionnement de la législation visée par l'exemption, et les États-Unis seraient invités à y répondre. Ces déclarations, questions et réponses, ajoutées au rapport statistique annuel que les États-Unis avaient présenté au titre du paragraphe 3 c) du GATT de 1994 (WT/L/746), serviraient de base au réexamen de l'année en cours. Aux fins du réexamen, cette question serait inscrite à l'ordre du jour des réunions ultérieures du Conseil général durant l'année 2009, selon ce que le Président jugerait approprié, ou à la demande d'un Membre. Le Conseil général réexaminerait en outre cette question à sa dernière réunion de l'année, durant laquelle il prendrait note des discussions tenues jusque-là dans le cadre du réexamen et prendrait toute autre décision dont il pourrait convenir. Il prendrait également note du fait que le réexamen suivant aurait normalement lieu en 2011.

58. Les représentants des États-Unis, des Communautés européennes, de Hong Kong, Chine, du Japon, de la Norvège, du Chili, de l'Australie, de la Chine et de la Corée ont pris la parole.

59. Le Conseil général a pris note des déclarations et est convenu de revenir sur cette question à une réunion ultérieure.

#### **4. Transparence des arrangements commerciaux préférentiels (WT/GC/M/121)**

60. En décembre 2006, le Conseil général avait adopté une décision sur la transparence des arrangements commerciaux préférentiels (WT/L/672), invitant le Comité du commerce et du développement à examiner la transparence des arrangements commerciaux préférentiels relevant du paragraphe 2 de la Clause d'habilitation – autres que les ACR – et à faire rapport dans les six mois en vue d'une action appropriée du Conseil général. Par la suite, en juillet et décembre 2007, et une nouvelle fois en juillet 2008, sur la base des rapports du Président du CCD, le Conseil général était convenu de repousser par période successive de six mois, c'est-à-dire jusqu'en juillet 2009, le délai imparti au CCD pour examiner cette question et pour faire rapport en vue d'une action appropriée.

61. À la réunion du Conseil général du 28 juillet 2009, le Président du Comité du commerce et du développement, faisant rapport sur l'examen de cette question par le CCD, a dit que, même si un travail considérable avait été fait sur le projet de texte des proposants et que de grands progrès avaient été accomplis, il restait un certain nombre de questions à régler et il était évident qu'il fallait y consacrer plus de temps avant que le CCD ne puisse prendre une décision. En conséquence, le CCD était convenu de demander au Conseil général de lui laisser jusqu'à décembre 2009 pour examiner la question et faire rapport en vue d'une action appropriée.

62. Le représentant du Brésil a pris la parole.

63. Le Conseil général a pris note du rapport du Président du CCD et est convenu de repousser à décembre 2009 le délai imparti au CCD pour examiner cette question et pour faire rapport en vue d'une action appropriée.

**5. Comité des restrictions appliquées à des fins de balance des paiements (WT/GC/M/121)**

- a) Consultations avec l'Équateur (WT/BOP/R/91)
- b) Consultations avec l'Ukraine (WT/BOP/R/93)
- c) Note sur la réunion de juin 2009 (WT/BOP/R/92/Rev.1)

64. À la réunion du Conseil général du 28 juillet 2009, le Président du Comité des restrictions appliquées à des fins de balance des paiements a fait rapport sur les consultations menées avec l'Équateur et l'Ukraine. Les Membres ont aussi examiné un projet de décision concernant leur participation au Comité (WT/BOP/R/92/Rev.1), qui alignerait les procédures du Comité concernant la participation sur celles des autres Comités de l'OMC.

65. Les représentants de l'Équateur, de l'Ukraine, des Communautés européennes et du Japon ont pris la parole.

66. Le Conseil général a pris note des déclarations et de la note sur la réunion de juin du Comité (WT/BOP/R/92/Rev.1), a adopté la Décision concernant la participation au Comité, jointe à cette note (WT/L/767) et a adopté les rapports sur les consultations avec l'Équateur et l'Ukraine, reproduits dans les documents WT/BOP/R/91 et 93 respectivement.

**6. Comité du budget, des finances et de l'administration – Rapports et recommandations (WT/GC/M/120, 121, 122)**

67. À sa réunion des 26 et 27 mai 2009, le Conseil général a examiné un rapport du Comité du budget sur sa réunion de mars 2009 (WT/BFA/109).

68. Le Président du Comité a présenté le rapport.

69. Le Conseil général a pris note de la déclaration et a adopté le rapport.

70. Le Conseil général a ensuite examiné un rapport du Comité du budget sur sa réunion de mai 2009 (WT/BFA/110).

71. Le Président du Comité a présenté le rapport.

72. Le Président du Comité de gestion du Régime des pensions de l'OMC a fait une déclaration dans laquelle il a instamment invité le Comité du budget à donner suite à la recommandation du Comité de gestion visant à corriger le déficit actuariel enregistré dans le Régime des pensions au 31 décembre 2007.

73. Le Conseil général a pris note des déclarations, a approuvé les recommandations spécifiques du Comité du budget figurant aux paragraphes 28 et 29 de son rapport reproduit sous la cote WT/BFA/110 et a adopté le rapport.

74. À sa réunion du 28 juillet 2009, le Conseil général a examiné un rapport du Comité du budget sur sa réunion de juillet 2009 (WT/BFA/111).

75. Le Président du Comité a présenté le rapport.
76. Le Conseil général a pris note des déclarations, a approuvé les recommandations spécifiques du Comité du budget figurant au paragraphe 19 de son rapport reproduit sous la cote WT/BFA/111 et a adopté le rapport.
77. À sa réunion du 20 octobre 2009, le Conseil général a examiné un rapport du Comité du budget sur sa réunion d'octobre 2009 (WT/BFA/112).
78. Le Président du Comité a présenté le rapport.
79. Le Conseil général a pris note des déclarations, a approuvé les recommandations spécifiques du Comité du budget figurant au paragraphe 15 de son rapport reproduit sous la cote WT/BFA/112 et a adopté le rapport.

## **7. Questions relatives à l'accession**

### **a) Afghanistan (WT/GC/M/120)**

80. En décembre 2004, le Conseil général avait établi un groupe de travail chargé d'examiner la demande d'accession de l'Afghanistan à l'Accord sur l'OMC.

81. À la réunion du Conseil général des 26 et 27 mai 2009, le Président a informé le Conseil qu'à l'issue de consultations et conformément à la pratique habituelle de l'OMC, il avait été convenu que M. Boudewijn Van Eenennaam (Pays-Bas) assurerait la présidence de ce groupe de travail, en remplacement de M. De Jong (Pays-Bas) qui avait quitté Genève et n'était plus en mesure d'exercer cette fonction.

82. Le Conseil général a pris note de la déclaration.

### **b) Iraq (WT/GC/M/120)**

83. En décembre 2004, le Conseil général avait établi un groupe de travail chargé d'examiner la demande d'accession de l'Iraq à l'Accord sur l'OMC.

84. À la réunion du Conseil général des 26 et 27 mai 2009, le Président a informé le Conseil qu'à l'issue de consultations et conformément à la pratique habituelle de l'OMC, il avait été convenu que M. Omar Hilale (Maroc) assurerait la présidence de ce groupe de travail, en remplacement de Mme Uribe (Colombie) qui avait quitté Genève et n'était plus en mesure d'exercer cette fonction.

85. Le représentant du Maroc a pris la parole.

86. Le Conseil général a pris note des déclarations.

### **c) RDP lao (WT/GC/M/120)**

87. En février 1998, le Conseil général avait établi un groupe de travail chargé d'examiner la demande d'accession de la RDP lao à l'Accord sur l'OMC.

88. À la réunion du Conseil général des 26 et 27 mai 2009, le Président a informé le Conseil qu'à l'issue de consultations et conformément à la pratique habituelle de l'OMC, il avait été convenu que M. Zhang Xiangchen (Chine) assurerait la présidence de ce groupe de travail, en remplacement de M. Gosper (Australie) qui avait quitté Genève et n'était plus en mesure d'exercer cette fonction.

89. Le Conseil général a pris note de la déclaration.

d) Samoa (WT/GC/M/120)

90. Le Groupe de travail de l'accession du Samoa avait été établi en juillet 1998.

91. À la réunion du Conseil général des 26 et 27 mai 2009, le Président a informé le Conseil qu'à l'issue de consultations et conformément à la pratique habituelle de l'OMC, il avait été convenu que Mme Kuni Sato (Japon) assurerait la présidence de ce groupe de travail, en remplacement de M. Suzuki (Japon) qui avait quitté Genève et n'était plus en mesure d'exercer cette fonction.

92. Le Conseil général a pris note de la déclaration.

e) Bahamas (WT/GC/M/121)

93. En juillet 2001, le Conseil général avait établi un groupe de travail chargé d'examiner la demande d'accession des Bahamas à l'Accord sur l'OMC.

94. À la réunion du Conseil général du 28 juillet 2009, le Président a informé le Conseil qu'à l'issue de consultations et conformément à la pratique habituelle de l'OMC, il avait été convenu que M. Peter Black (Jamaïque) assurerait la présidence de ce groupe de travail.

95. Le Conseil général a pris note de la déclaration.

f) Seychelles (WT/GC/M/121)

96. En juillet 1995, le Conseil général avait établi un groupe de travail chargé d'examiner la demande d'accession des Seychelles à l'Accord sur l'OMC.

97. À la réunion du Conseil général du 28 juillet 2009, le Président a informé le Conseil qu'à l'issue de consultations et conformément à la pratique habituelle de l'OMC, Mme Hilda Al-Hinai (Oman) assurerait la présidence de ce groupe de travail, en remplacement de M. Berthet (Uruguay).

98. Le Conseil général a pris note de la déclaration.

## **8. Dérogations**

a) Introduction des modifications du Système harmonisé de 1996 dans les listes de concessions tarifaires de l'OMC – Argentine et Panama (WT/GC/M/120)

99. À sa réunion des 26 et 27 mai 2009, le Conseil général a examiné les projets de décision figurant dans les documents G/C/W/616 et 617, qui prévoyaient d'accorder des dérogations aux dispositions de l'article II du GATT de 1994, jusqu'au 30 avril 2010, à l'Argentine et au Panama respectivement, pour leur permettre d'introduire les modifications du SH96 dans leurs listes de concessions.

100. La Présidente du Conseil du commerce des marchandises a fait rapport sur l'examen des projets de décision par le Conseil.

101. Le Conseil général a pris note du rapport et, conformément aux Procédures de prise de décisions au titre des articles IX et XII de l'Accord sur l'OMC convenues en novembre 1995 (WT/L/93), a adopté les décisions (WT/L/757 – Argentine et WT/L/758 – Panama).

b) Application d'un traitement tarifaire préférentiel aux pays les moins avancés (WT/GC/M/120)

102. À sa réunion des 26 et 27 mai 2009, le Conseil général a examiné un projet de décision figurant dans le document G/C/W/620, qui prévoyait de proroger une dérogation aux dispositions du paragraphe 1 de l'article premier du GATT de 1994, dans la mesure nécessaire pour permettre aux pays en développement Membres d'accorder un traitement tarifaire préférentiel aux produits en provenance des pays les moins avancés, jusqu'au 30 juin 2019.

103. La Présidente du Conseil du commerce des marchandises a fait rapport sur l'examen du projet de décision par le Conseil.

104. Les représentants du Brésil, de la Tanzanie (au nom des PMA), du Népal et de la Corée ont pris la parole.

105. Le Conseil général a pris note des déclarations et du rapport et, conformément aux Procédures de prise de décisions au titre des articles IX et XII de l'Accord sur l'OMC convenues en novembre 1995 (WT/L/93), a adopté la décision (WT/L/759).

c) Procédures aboutissant à la vérification et à la certification des modifications du Système harmonisé de 1996 qui s'appliquent aux listes de 64 Membres (WT/GC/M/120)

106. À sa réunion des 26 et 27 mai 2009, le Conseil général a examiné un projet de décision figurant dans le document G/C/W/619, qui exposait les procédures d'introduction des modifications du Système harmonisé de 1996 dans les listes de concessions des 64 Membres de l'OMC énumérés dans l'annexe du projet de décision.

107. La Présidente du Conseil du commerce des marchandises a fait rapport sur l'examen du projet de décision par le Conseil.

108. Le Conseil général a pris note du rapport et, conformément aux Procédures de prise de décisions au titre des articles IX et XII de l'Accord sur l'OMC convenues en novembre 1995 (WT/L/93), a adopté la décision (WT/L/756).

d) États-Unis – Loi sur la croissance et les perspectives économiques de l'Afrique (WT/GC/M/120)

109. À sa réunion des 26 et 27 mai 2009, le Conseil général a examiné un projet de décision figurant dans le document G/C/W/612, qui prévoyait une dérogation aux dispositions du paragraphe 1 de l'article premier et des paragraphes 1 et 2 de l'article XIII du GATT de 1994 jusqu'au 30 septembre 2015.

110. La Présidente du Conseil du commerce des marchandises a fait rapport sur l'examen du projet de décision par le Conseil.

111. Le Conseil général a pris note du rapport et, conformément aux Procédures de prise de décisions au titre des articles IX et XII de l'Accord sur l'OMC convenues en novembre 1995 (WT/L/93), a adopté la décision (WT/L/754).

- e) États-Unis – Loi relative aux préférences commerciales en faveur des pays andins (WT/GC/M/120)

112. À sa réunion des 26 et 27 mai 2009, le Conseil général a examiné un projet de décision figurant dans le document G/C/W/613, qui prévoyait de proroger la dérogation aux dispositions du paragraphe 1 de l'article premier et des paragraphes 1 et 2 de l'article XIII du GATT de 1994 jusqu'au 31 décembre 2014.

113. La Présidente du Conseil du commerce des marchandises a fait rapport sur l'examen du projet de décision par le Conseil.

114. Les représentants de la Bolivie, de la Colombie, de Cuba, de l'Équateur, de la République bolivarienne du Venezuela, de la République dominicaine, du Pérou, du Mexique, du Brésil, de l'Argentine, du Chili, de la Trinité-et-Tobago (au nom des membres de la CARICOM), du Nicaragua et des États-Unis ont pris la parole.

115. Le Conseil général a pris note des déclarations et du rapport et, conformément aux Procédures de prise de décisions au titre des articles IX et XII de l'Accord sur l'OMC convenues en novembre 1995 (WT/L/93), a adopté la décision (WT/L/755).

- f) États-Unis – Loi relative au redressement économique du bassin des Caraïbes (WT/GC/M/120)

116. À sa réunion des 26 et 27 mai 2009, le Conseil général a examiné un projet de décision figurant dans le document G/C/W/611, qui prévoyait de proroger la dérogation aux dispositions du paragraphe 1 de l'article premier et des paragraphes 1 et 2 de l'article XIII du GATT de 1994 jusqu'au 31 décembre 2014.

117. La Présidente du Conseil du commerce des marchandises a fait rapport sur l'examen du projet de décision par le Conseil.

118. Le Conseil général a pris note du rapport et, conformément aux Procédures de prise de décisions au titre des articles IX et XII de l'Accord sur l'OMC convenues en novembre 1995 (WT/L/93), a adopté la décision (WT/L/753).

- g) Cap-Vert – Mise en œuvre de la liste de concessions (WT/GC/M/121)

119. À sa réunion du 28 juillet 2009, le Conseil général a examiné un projet de décision figurant dans le document G/C/W/622, qui prévoyait une dérogation concernant la mise en œuvre des concessions et engagements inscrits dans la Liste du Cap-Vert jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

120. La Présidente du Conseil du commerce des marchandises a fait rapport sur l'examen du projet de décision par le Conseil.

121. Le Conseil général a pris note du rapport et, conformément aux Procédures de prise de décisions au titre des articles IX et XII de l'Accord sur l'OMC convenues en novembre 1995 (WT/L/93), a adopté la décision (WT/L/768).

h) Examen des dérogations conformément à l'article IX:4 de l'Accord sur l'OMC (WT/GC/M/121)

122. L'article IX:4 de l'Accord sur l'OMC dispose que "[t]oute dérogation accordée pour une période de plus d'une année sera réexaminée par la Conférence ministérielle une année au plus après qu'elle aura été accordée, puis chaque année jusqu'à ce qu'elle prenne fin".

123. À sa réunion du 28 juillet 2009, le Conseil général a pris en considération les dérogations suivantes aux fins de réexamen conformément à l'article IX:4:

- i) PMA – Article 70:9 de l'Accord sur les ADPIC en ce qui concerne les produits pharmaceutiques, dérogation accordée le 8 juillet 2002 jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2016 (WT/L/478)
- ii) Communautés européennes – Préférences applicables à l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Serbie-et-Monténégro, dérogation accordée le 28 juillet 2006 jusqu'au 31 décembre 2011 (WT/L/654, WT/L/763)
- iii) États-Unis – Ancien territoire sous tutelle des Îles du Pacifique, dérogation accordée le 27 juillet 2007 jusqu'au 31 décembre 2016 (WT/L/694, WT/L/762)
- iv) Mongolie – Droits d'exportation sur le cachemire brut, dérogation accordée le 27 juillet 2007 jusqu'au 29 janvier 2012 (WT/L/695)
- v) Communautés européennes – Application du traitement préférentiel autonome à Moldova, dérogation accordée le 7 mai 2008 jusqu'au 31 décembre 2013 (WT/L/722, WT/L/764).

124. Ce faisant, le Conseil général a examiné des rapports sur la mise en œuvre de leurs dérogations respectives présentés par les États-Unis (WT/L/762) et les Communautés européennes (WT/L/763 et 764).

125. Le Conseil général a pris note des rapports susmentionnés.

## **9. La crise économique et financière et ses répercussions sur le commerce (WT/GC/M/120, 122, 123)**

126. À la réunion du Conseil général des 26 et 27 mai 2009, le représentant de l'Argentine a présenté sa communication reproduite sous la cote WT/GC/W/602 sur les façons possibles d'améliorer la surveillance, par l'OMC, des mesures adoptées par les Membres en raison de la crise économique et financière.

127. Les représentants du Mexique, de l'Équateur, de la Thaïlande, de la Norvège, du Canada, de la Turquie, des Communautés européennes, de la Zambie, de l'Inde, de la Bolivie, des Philippines, des États-Unis, de Cuba, du Brésil, de l'Australie, de l'Égypte, de la Suisse, de la République bolivarienne du Venezuela, de la Chine et du Japon, ainsi que le Directeur général, ont pris la parole.

128. Le Conseil général a pris note des déclarations.

129. À la réunion du Conseil général du 20 octobre 2009, le représentant de l'Argentine a présenté la communication conjointe de son pays et de l'Équateur reproduite sous la cote WT/GC/W/609 dans laquelle il était proposé que le Secrétariat analyse l'incidence des mesures prises pour répondre à la

crise économique, telles que les mesures de relance, sur le commerce international. La proposition envisageait également un processus de consultation qui serait mené sous l'égide du Conseil général concernant la méthode appliquée pour le travail analytique.

130. Les représentants de l'Équateur, de la Bolivie, de l'Inde, de la Chine, des Communautés européennes, de Cuba, des États-Unis, de l'Australie, de la Turquie, du Brésil, de l'Afrique du Sud, du Venezuela, du Chili, de la République dominicaine, du Nicaragua, de la Norvège et du Paraguay ont pris la parole.

131. Le Conseil général a pris note des déclarations et est convenu de revenir sur cette question à sa réunion suivante.

132. À sa réunion du 17 novembre 2009, le Conseil a discuté de la communication présentée par l'Argentine et l'Équateur sous la cote WT/GC/W/609. Les coauteurs du document ont dit qu'ils en soumettraient une révision à la réunion de décembre du Conseil.

133. Les représentants de l'Inde, des États-Unis, de Cuba, des Communautés européennes, de la Tanzanie (au nom des PMA), de la Zambie, de la Chine, de la République bolivarienne du Venezuela, de la Bolivie, du Japon et de la Turquie ont pris la parole.

134. Le Conseil général a pris note des déclarations et est convenu de revenir sur cette question à sa réunion suivante.

**10. Action complémentaire que les Membres peuvent mener pour répondre à la crise financière (WT/GC/M/120)**

135. À la réunion du Conseil général des 26 et 27 mai 2009, la représentante de la Norvège a présenté sa communication reproduite sous la cote WT/GC/W/604, qui visait à donner suite à la Déclaration de Londres du G-20.

136. Les représentants du Mexique, de Hong Kong, Chine, de Singapour, de la Nouvelle-Zélande, de l'Ukraine, de la Tanzanie (au nom des PMA), du Taipei chinois, de la Suisse, du Canada, de la Colombie, de la Thaïlande, du Liechtenstein, du Brésil, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, de la Malaisie, du Pakistan, de la Turquie, de la Corée, du Chili, d'Israël, de Cuba, de l'Australie, des États-Unis, du Pérou et des Communautés européennes ont pris la parole.

137. Le Conseil général a pris note des déclarations.

**11. Pays-Bas – Saisie de médicaments génériques en transit de l'Inde vers le Brésil (WT/GC/M/118)**

138. À la réunion du Conseil général du 3 février 2009, les représentants du Brésil et de l'Inde se sont dits préoccupés par la récente saisie de médicaments génériques en transit de l'Inde vers le Brésil qui, selon eux, soulevait de sérieux problèmes d'ordre systémique.

139. Les représentants du Pérou, de l'Équateur, de l'Égypte (au nom du Groupe africain), de l'Afrique du Sud, de la Bolivie, de l'Argentine, de Cuba, du Nigéria, de la République bolivarienne du Venezuela, de l'Indonésie, du Burkina Faso, de la Thaïlande, de la Chine, du Pakistan, d'Israël, du Paraguay, du Costa Rica et des Communautés européennes ont pris la parole.

140. Le Conseil général a pris note des déclarations.

**12. Accession des pays en développement – Déclarations du Gabon au nom du Groupe informel des pays en développement (WT/GC/M/120, 121, 122)**

141. À la réunion du Conseil général des 26 et 27 mai 2009, le représentant du Gabon, au nom du Groupe informel des pays en développement, a dit que les processus d'accession des pays en développement devraient avoir un fondement juridique et apolitique. Le Groupe organisait une réunion en juin en vue d'élaborer des mesures concrètes pour accélérer ces accessions, et il a demandé l'inclusion de cette question en tant que point permanent de l'ordre du jour du Conseil afin de tenir les Membres informés de l'état d'avancement des processus d'accession des pays en développement et d'examiner leurs demandes d'accession.

142. Le représentant de l'Équateur a pris la parole.

143. Le Conseil général a pris note des déclarations.

144. À la réunion du Conseil général du 28 juillet 2009, le représentant du Gabon (au nom du Groupe informel des pays en développement) a dit que l'accession, en particulier celle des pays en développement, était une question qui nécessitait l'attention urgente de tous les Membres, et il a indiqué que le Groupe était préoccupé par le fait que, dans de nombreux cas, les obstacles et les retards rencontrés étaient fondés sur des considérations politiques. Le Groupe comptait demander que cette question devienne un point permanent de l'ordre du jour du Conseil, afin que les Membres puissent être informés des progrès réalisés, ou non, dans les différents groupes de travail de l'accession.

145. Les représentants de l'Inde, des États-Unis, de l'Égypte (au nom du Groupe africain) et de l'Iran (en tant qu'observateur) ont pris la parole.

146. Le Conseil général a pris note des déclarations.

147. À la réunion du Conseil général du 20 octobre 2009, le représentant du Gabon (au nom du Groupe informel des pays en développement) a présenté la communication du Groupe reproduite sous la cote WT/GC/W/611, dans laquelle il était proposé d'améliorer le mécanisme institutionnel d'accession existant en ayant pour objectif de ménager aux pays en développement la possibilité d'exposer leurs vues sur le processus, et de transmettre des rapports de situation au Conseil général.

148. Les représentants du Nigéria, du Viet Nam, du Paraguay, de l'Inde, de la Chine, de l'Égypte (au nom du Groupe africain), de l'Afrique du Sud, de Cuba, de la Colombie, de la Turquie, des États-Unis, des Communautés européennes, de l'Équateur, du Japon, du Brésil, de l'Ukraine, du Gabon, de l'Angola et de l'Algérie (en tant qu'observateur) ont pris la parole.

149. Le Conseil général a pris note des déclarations.

**13. Accession des pays les moins avancés – Déclaration du Cambodge (WT/GC/M/122)**

150. À la réunion du Conseil général du 20 octobre 2009, le représentant du Cambodge a noté qu'à l'issue d'une table ronde sur l'accession des pays les moins avancés tenue à Phnom Penh les 28 et 29 septembre, et sur demande du Cambodge et de la Tanzanie, la déclaration sur l'accession des pays les moins avancés avait été distribuée en tant que document pour la Conférence ministérielle (WT/MIN(09)/1), le Conseil général (WT/L/769) et le Sous-Comité des pays les moins avancés (WT/COMTD/LDC/16). Il a demandé qu'un processus soit établi pour examiner les propositions figurant dans la déclaration et leur donner suite.

151. Les représentants de la Zambie et du Yémen (en tant qu'observateur) ont pris la parole.

152. Le Conseil général a pris note des déclarations.

**14. Subventions aux exportations par les États-Unis – Déclaration du Brésil au nom du G-20 (WT/GC/M/120)**

153. À la réunion du Conseil général des 26 et 27 mai 2009, le représentant du Brésil (au nom du G-20) s'est dit préoccupé par la décision des États-Unis de réintroduire les subventions à l'exportation de produits laitiers, comme l'avait annoncé le Département de l'agriculture des États-Unis. Il a souligné que cette mesure mettait en évidence la montée du "protectionnisme occulte" qui, sans directement violer les obligations dans le cadre de l'OMC, affaiblissait potentiellement le système de l'OMC en période de crise économique. Le protectionnisme ne consistait pas simplement à augmenter les droits de douane ou à contrôler les importations mais comprenait également toute forme d'intervention des pouvoirs publics, telle que les subventions, qui faisaient artificiellement pencher la balance en faveur des branches de production nationales au détriment des concurrents étrangers. Dans ce cas, les agriculteurs des pays en développement qui ne bénéficiaient pas de subventions seraient eux aussi défavorisés. Il était inquiétant de constater que la décision des États-Unis venait à la suite d'une décision similaire prise par les CE de réintroduire les subventions à l'exportation. S'ils étaient suivis par d'autres pays développés, ces exemples pourraient contribuer à aggraver sensiblement la conjoncture économique mondiale et ses répercussions négatives sur les pays en développement. Afin d'éliminer ces distorsions du commerce mondial de produits agricoles, le G-20 a souligné qu'il importait de conclure le Cycle de Doha et il a également exhorté les États-Unis et les CE à jouer, dans le cadre du processus multilatéral, le rôle de chefs de file en matière de réforme agricole, en retirant ces subventions à l'exportation.

154. Les représentants du Brésil, de l'Équateur, de l'Inde, de l'Afrique du Sud, de l'Uruguay, de Cuba, de la Chine, de l'Australie (au nom du Groupe de Cairns), des États-Unis, des Communautés européennes, de l'Argentine, du Mexique et de l'Égypte ont pris la parole.

155. Le Conseil général a pris note des déclarations.

**15. Projet de rénovation du bâtiment du CWR – Déclaration du Directeur général (WT/GC/M/118)**

156. À la réunion du Conseil général du 3 février 2009, le Directeur général a fait un rapport de situation sur les projets de rénovation et d'agrandissement du siège de l'OMC dont les quatre volets interdépendants sont les suivants: la rénovation du bâtiment du CWR; la création d'un nouveau complexe constitué d'un hall central et de salles de réunion dans les deux cours intérieures; la construction d'un nouvel ouvrage sur l'emplacement du parking sud; et l'établissement d'un nouveau périmètre de sécurité autour du domaine, avec des contrôles d'accès renforcés et un meilleur schéma de circulation pour les véhicules. La fin des travaux est prévue pour janvier 2013.

157. Le Conseil général a pris note de la déclaration.

## 16. Septième session de la Conférence ministérielle

### a) Communication de l'Uruguay (WT/GC/M/120<sup>10</sup>)

158. À la réunion du Conseil général des 26 et 27 mai 2009, l'Uruguay a présenté une communication (WT/GC/W/599) dans laquelle il était demandé que les questions de la date et du lieu de la septième session de la Conférence ministérielle ainsi que de l'élection du bureau soient inscrites à l'ordre du jour. Les représentants de la Suisse, de l'Inde, du Kenya, du Taipei chinois, de l'Angola et d'El Salvador ont pris la parole.

159. Le Conseil général a pris note des déclarations.

### b) Date et lieu (WT/GC/M/118, 120<sup>11</sup>)

160. À la réunion du Conseil général du 3 février 2009, le Président a rappelé qu'aux réunions de décembre du CNC et du Conseil général, des Membres avaient soulevé la question de la prochaine Conférence ministérielle, c'est-à-dire de la Conférence qui doit se tenir régulièrement, en disant qu'il faudrait l'examiner et en débattre plus avant. Bien qu'il ait évoqué la question d'une manière informelle dans ses consultations récentes avec les délégations, il estimait qu'il faudrait mener une discussion de fond plus approfondie avant de prendre une décision et il a proposé que son successeur aborde la question dans un cadre informel avec les délégations et que le Conseil général y revienne à une réunion ultérieure.

161. Le Conseil général a pris note de la déclaration.

162. À la réunion du Conseil général des 26 et 27 mai 2009, le Président a présenté<sup>12</sup> un projet de décision prévoyant, entre autres choses, que la septième session se tienne à Genève du 30 novembre au 2 décembre 2009. Les représentants de l'Uruguay, de la Suisse, de l'Inde, du Kenya, du Taipei chinois, de l'Angola et d'El Salvador ont pris la parole.

163. Le Conseil général a pris note des déclarations et a adopté la décision (WT/L/760).

### c) Élection du bureau (WT/GC/M/120, 121<sup>13</sup>, 122<sup>14</sup>)

164. À la réunion du Conseil général des 26 et 27 mai 2009, le Président a suggéré que cette question soit abordée au titre du mandat qui lui avait été donné dans le document WT/L/760 de prendre toutes les dispositions nécessaires pour préparer la septième session en consultation avec les Membres.

165. Le Conseil général a pris note de la déclaration.

166. À la réunion du Conseil général du 28 juillet 2009, le Président a indiqué<sup>15</sup> qu'il y avait convergence autour de l'idée que la prochaine Conférence ministérielle, sans que cela crée un précédent, serait présidée par le Ministre du Membre assurant la présidence du Conseil général, c'est-à-dire le Ministre du Chili. Les Vice-Présidents, comme dans le passé, seraient issus des autres grands groupes ou régions. Les représentants de la Suisse et de l'Angola ont pris la parole.

---

<sup>10</sup> Voir aussi le point 16 b) "Date et lieu".

<sup>11</sup> Voir aussi le point 16 a) "Communication de l'Uruguay".

<sup>12</sup> La déclaration du Président a été distribuée ultérieurement sous la cote JOB(09)/48.

<sup>13</sup> Voir aussi le point 16 e) "Déclaration du Président".

<sup>14</sup> *Idem.*

<sup>15</sup> La déclaration du Président a été distribuée ultérieurement sous la cote JOB(09)/81.

167. À la réunion du Conseil général du 20 octobre 2009, le Président, sur la base des consultations qu'il avait tenues, a proposé que le Conseil général convienne d'élire les membres du bureau suivants pour la septième session:

Président: S.E. M Andrés Velasco (Chili)

Vice-Présidents: S.E. Mme Doris Leuthard (Suisse)  
S.E. M. Mari Elka Pangestu (Indonésie)  
S.E. M. Rachid Rachid (Égypte)

168. Le Conseil général en est ainsi convenu.

d) Présence d'observateurs des gouvernements et des organisations internationales intergouvernementales (WT/GC/M/122<sup>16</sup>)

169. À la réunion du Conseil général du 20 octobre 2009, le Président a proposé que le Conseil général convienne de suivre la pratique antérieure et que les gouvernements et les OIG qui avaient le statut d'observateur à la Conférence ministérielle de Hong Kong soient invités à la septième Conférence ministérielle, étant entendu que toute nouvelle demande serait examinée au cas par cas comme d'habitude, conformément au Règlement intérieur.<sup>17</sup>

170. Le Conseil général en est ainsi convenu.

e) Déclarations du Président (WT/GC/M/121<sup>18</sup>, 122<sup>19</sup>,123)

171. À la réunion du Conseil général du 28 juillet 2009, le Président a fait rapport sur ses consultations concernant les travaux préparatoires de la septième session, y compris une réunion informelle des chefs de délégation tenue le 22 juillet à laquelle il avait fait une déclaration<sup>20</sup> mettant en évidence les domaines dans lesquels une plus grande clarté ou convergence était apparue. Les représentants de la Suisse et de l'Angola ont pris la parole.

172. Le Conseil général a pris note des déclarations.

173. À la réunion du Conseil général du 20 octobre 2009, le Président a fait une déclaration sur les aspects organisationnels et autres liés à la septième session de la Conférence ministérielle.<sup>21</sup> La Présidente du Comité du budget a appelé l'attention du Conseil sur les recommandations spécifiques énoncées au paragraphe 25 du document WT/BFA/112 concernant le Fonds d'affectation spéciale pour la participation des PMA.

174. Les représentants de l'Angola, de l'Inde, de Cuba, de l'Égypte, du Taipei chinois, de Hong Kong, Chine, de l'Australie, de l'Équateur, de la Chine, du Honduras, de la Bolivie, du Mexique, de la Suisse, de l'Uruguay, du Brésil, de la Nouvelle-Zélande, des Communautés européennes, de la Turquie, du Nicaragua, de la République dominicaine, de la République bolivarienne du Venezuela, de l'Afrique du Sud, du Canada, du Pakistan et de l'Argentine ont pris la parole.

---

<sup>16</sup> Voir aussi le point 16 e) "Déclaration du Président".

<sup>17</sup> La liste des gouvernements et des OIG ayant le statut d'observateur invités à Hong Kong figure dans le document WT/MIN(05)/INF/7/Rev.3, catégories II et III, respectivement.

<sup>18</sup> Voir aussi le point 16 c) "Élection du bureau".

<sup>19</sup> Voir aussi le point 16 c) "Élection du bureau" et le point 16 d) "Présence d'observateurs des gouvernements et des organisations internationales intergouvernementales".

<sup>20</sup> La déclaration du Président a été distribuée ultérieurement sous la cote JOB(09)/81.

<sup>21</sup> La déclaration du Président a été distribuée ultérieurement sous la cote JOB(09)/144.

175. Le Conseil général a pris note des déclarations, a approuvé la recommandation spécifique du Comité du budget énoncée au paragraphe 25 du document WT/BFA/112 et a demandé instamment aux donateurs intéressés d'indiquer au Secrétariat le niveau d'engagement qu'ils étaient disposés à offrir.

176. À la réunion du Conseil général du 17 novembre 2009, le Président a fait une déclaration sur les aspects organisationnels et autres liés à la septième session de la Conférence ministérielle.

177. Les représentants de la Suisse et de Cuba ont pris la parole.

178. Le Conseil a pris note des déclarations.

f) Renforcer l'OMC – Communication présentée par l'Afrique du Sud; l'Australie; le Brésil; le Canada; la Chine; les Communautés européennes; la Corée; les États-Unis; Hong Kong, Chine; l'Inde; le Japon; la Malaisie; Maurice; le Mexique; la Norvège; la Suisse; la Turquie et l'Uruguay (WT/GC/M/121, 122)

179. À la réunion du Conseil général du 28 juillet 2009, le représentant de l'Inde a présenté la communication reproduite sous la cote WT/GC/W/605 qui contenait des propositions concernant des améliorations systémiques de l'OMC. Les représentants de la Chine, de la Tanzanie (au nom des PMA), de l'Égypte (au nom du Groupe africain), des États-Unis, des Philippines, du Canada, d'Israël, des Communautés européennes, de l'Uruguay, de l'Australie, de la Corée, de Maurice (au nom du Groupe ACP), du Japon, de la Nouvelle-Zélande, du Taipei chinois, du Népal, de la Suisse, du Bangladesh, de la République dominicaine, d'El Salvador, du Chili, du Brésil, de l'Angola, de l'Oman, de Hong Kong et de l'Argentine ont pris la parole.

180. Le Conseil général a pris note des déclarations.

181. À la réunion du Conseil général du 20 octobre 2009, le représentant de l'Inde a présenté une proposition dont 17 autres Membres étaient coauteurs, reproduite sous la cote WT/MIN(09)/W/1 et intitulée "Renforcer l'OMC". Les représentants de l'Angola, de l'Inde, de Cuba, de l'Égypte, du Taipei chinois, de Hong Kong, Chine, de l'Australie, de l'Équateur, de la Chine, du Honduras, de la Bolivie, du Mexique, de la Suisse, de l'Uruguay, du Brésil, de la Nouvelle-Zélande, des Communautés européennes, de la Turquie, du Nicaragua, de la République dominicaine, de la République bolivarienne du Venezuela, de l'Afrique du Sud, du Canada, du Pakistan et de l'Argentine ont pris la parole.

182. Le Conseil général a pris note des déclarations.

g) ADPIC – Plaintes en situation de non-violation ou motivées par une autre situation (WT/GC/M/123)

183. À la réunion du Conseil général du 17 novembre 2009, le Président du Conseil des ADPIC a fait une déclaration sur l'examen de cette question par le Conseil des ADPIC et a présenté le projet de texte de décision des Ministres, qui figurait dans un addendum du rapport annuel du Conseil des ADPIC (IP/C/52/Add.1).

184. Le Conseil général a pris note de la déclaration et du rapport et est convenu de soumettre le rapport et le projet de texte 1 de décision des Ministres figurant dans le document IP/C/52/Add.1 à la septième Conférence ministérielle.

h) Commerce électronique (WT/GC/M/123)

185. À la réunion du Conseil général du 17 novembre 2009, le Président a lu une déclaration au nom du Président de la Session spécifique sur le commerce électronique, le Directeur général adjoint, M. Singh. Il a relevé que les Membres avaient examiné et approuvé le rapport de la Session spécifique au Conseil général (WT/GC/W/613) qui incluait un projet de décision au paragraphe 9 à soumettre à la septième Conférence ministérielle.

186. Le Conseil général a pris note de la déclaration et du rapport et est convenu de soumettre le rapport et le projet de texte de décision des Ministres figurant dans le document WT/GC/W/613 à la septième Conférence ministérielle.

i) Demande de statut d'observateur présentée par la Palestine (WT/GC/M/123)

187. À la réunion du Conseil général du 17 novembre 2009, le Président a appelé l'attention du Conseil sur la demande de statut d'observateur présentée par la Palestine à la septième Conférence ministérielle (WT/L/775) et a proposé que le Conseil convienne d'accéder à la demande.

188. Le Conseil général en est ainsi convenu.

189. Le représentant de la Jordanie a pris la parole.

190. Le Conseil général a pris note de la déclaration.

**17. Arrangements administratifs concernant les Membres ayant des arriérés de contribution (WT/GC/M/118, 120, 121, 122, 123)**

191. À sa réunion de mai 2006, le Conseil général a approuvé une recommandation du Comité du budget, des finances et de l'administration relative aux arrangements administratifs révisés concernant les Membres ayant des arriérés de contribution (WT/BFA/86), en vertu desquels, entre autres choses, à chaque réunion du Conseil général, le Président du Comité du budget indiquerait les Membres visés par les arrangements administratifs relevant des catégories II à IV et le Président du Conseil général demanderait aux Membres des catégories III et IV de lui indiquer avant la réunion suivante du Conseil la date à laquelle le paiement des arriérés pourrait avoir lieu. Le Président ferait rapport sur les réponses des Membres à chaque réunion ultérieure.

192. À la réunion du Conseil général du 3 février 2009, conformément aux arrangements administratifs révisés, le Président du Comité du budget, des finances et de l'administration a indiqué les Membres visés par les arrangements administratifs relevant des catégories II à IV. Conformément aux arrangements administratifs révisés, le Président du Conseil général a demandé aux Membres des catégories III et IV de lui indiquer avant la réunion suivante du Conseil la date à laquelle le paiement des arriérés pourrait avoir lieu. Il a informé le Conseil que, depuis la réunion de décembre, il n'avait reçu aucune réponse des Membres concernés.

193. Le Conseil général a pris note des déclarations.

194. À la réunion du Conseil général des 26 et 27 mai 2009, conformément aux arrangements administratifs révisés, la Présidente du Comité du budget, des finances et de l'administration a indiqué les Membres visés par les arrangements administratifs relevant des catégories II à IV. Conformément aux arrangements administratifs révisés, le Président du Conseil général a demandé aux Membres des catégories III et IV de lui indiquer avant la réunion suivante du Conseil la date à laquelle le paiement des arriérés pourrait avoir lieu. Il a informé le Conseil que, depuis la réunion de février, il n'avait reçu aucune réponse des Membres concernés.

195. Le Conseil général a pris note des déclarations.

196. À la réunion du Conseil général du 28 juillet 2009, conformément aux arrangements administratifs révisés, la Présidente du Comité du budget, des finances et de l'administration a indiqué les Membres visés par les arrangements administratifs relevant des catégories II à IV. Conformément aux arrangements administratifs révisés, le Président du Conseil général a demandé aux Membres des catégories III et IV de lui indiquer avant la réunion suivante du Conseil la date à laquelle le paiement des arriérés pourrait avoir lieu. Il a informé le Conseil que, depuis la réunion de mai, le Zimbabwe avait liquidé ses arriérés de contribution.

197. Le Conseil général a pris note des déclarations.

198. À la réunion du Conseil général du 20 octobre 2009, conformément aux arrangements administratifs révisés, la Présidente du Comité du budget, des finances et de l'administration a indiqué les Membres visés par les arrangements administratifs relevant des catégories II à IV. Conformément aux arrangements administratifs révisés, le Président du Conseil général a demandé aux Membres des catégories III et IV de lui indiquer avant la réunion suivante du Conseil la date à laquelle le paiement des arriérés pourrait avoir lieu. Il a informé le Conseil que, depuis la réunion de juillet, le Paraguay avait liquidé ses arriérés de contribution et que le Sénégal était passé de la catégorie IV à la catégorie III.

199. Le Conseil général a pris note des déclarations.

200. À la réunion du Conseil général du 17 novembre 2009, conformément aux arrangements administratifs révisés, la Présidente du Comité du budget des finances et de l'administration a indiqué les Membres visés par les arrangements administratifs relevant des catégories II à IV. Conformément aux arrangements administratifs révisés, le Président du Conseil général a demandé aux Membres des catégories III et IV de lui indiquer avant la réunion suivante du Conseil la date à laquelle le paiement des arriérés pourrait avoir lieu. Il a informé le Conseil que, depuis la réunion d'octobre, il n'avait reçu aucune réponse des Membres concernés.

201. Le représentant de Djibouti a pris la parole.

202. Le Conseil général a pris note des déclarations.

## **18. Régime des pensions de l'OMC (WT/GC/M/118, 120, 121, 122)**

a) Amendements au Statut du Régime des pensions de l'OMC (WT/GC/M/121)

203. À la réunion du Conseil général du 28 juillet 2009, le Président du Comité de gestion du Régime des pensions de l'OMC a présenté les amendements au Statut du Régime des pensions de l'OMC distribués sous la cote WT/GC/W/606, qui visent à relever l'âge normal de la retraite à 65 ans pour les nouveaux adhérents, et à augmenter le taux de cotisation global au Régime.

204. Le représentant des États-Unis a pris la parole.

205. Le Conseil général a pris note des déclarations et a approuvé les amendements au Statut du Régime des pensions de l'OMC tels qu'ils sont indiqués dans le document WT/GC/W/606.

b) Élection des membres et suppléants du Comité de gestion (WT/GC/M/118, 120, 122)

206. L'article 4 du Statut du Régime des pensions de l'OMC (WT/L/282) prévoit, entre autres dispositions, l'élection au Comité de gestion, par le Conseil général, d'un Président, de quatre membres et de quatre suppléants, chacun pour une période de trois ans.

207. À la réunion du Conseil général du 3 février 2009, le Président a appelé l'attention sur une proposition qu'il avait fait distribuer sous la cote WT/GC/W/597 dans laquelle il proposait que le Conseil général convienne d'élire M. Schneider (Allemagne) et Mme Stylianou (Australie) aux postes de membres du Comité de gestion du Régime des pensions de l'OMC pour le reste du mandat en cours, soit jusqu'en mai 2011.

208. Le Conseil général a pris note de la déclaration et en est ainsi convenu (WT/L/748/Rev.1).

209. À la réunion du Conseil général des 26 et 27 mai 2009, le Président a appelé l'attention sur une proposition qu'il avait fait distribuer sous la cote WT/GC/W/600, dans laquelle il proposait que le Conseil général convienne d'élire M. Mukhtar (Pakistan) au poste de suppléant au Comité de gestion du Régime des pensions de l'OMC pour le reste du mandat en cours, soit jusqu'en mai 2011.

210. Le Conseil général a pris note de la déclaration et en est ainsi convenu (WT/L/761).

211. À la réunion du Conseil général du 20 octobre 2009, le Président a appelé l'attention sur une proposition qu'il avait fait distribuer sous la cote WT/GC/W/608 dans laquelle il proposait que le Conseil général convienne d'élire M. Tissot (Royaume-Uni) au poste de membre et M. Neufeld (Canada) au poste de suppléant au Comité de gestion pour le reste du mandat en cours, soit jusqu'en mai 2011.

212. Le Conseil général a pris note de la déclaration et en est ainsi convenu (WT/L/774).

c) Rapport annuel (WT/GC/M/122)

213. À la réunion du 20 octobre 2009, le Président du Comité de gestion du Régime des pensions de l'OMC a présenté le rapport annuel du Comité pour 2008 (WT/L/771).

214. Le Conseil général a pris note de la déclaration et du rapport annuel reproduit sous la cote WT/L/771.

**19. Centre du commerce international CNUCED/OMC (WT/GC/M/120)**

215. À sa réunion des 26 et 27 mai 2009, le Conseil général a examiné un rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/OMC sur sa 42<sup>ème</sup> session (ITC/AG(XLII)/225).

216. Le Président a rappelé que, conformément à la pratique habituelle, le rapport avait d'abord été examiné par le Comité du commerce et du développement à sa réunion du 11 mai.

217. En l'absence du Président du Comité du commerce et du développement et à sa demande et en son nom, le précédent Président du CCD a fait rapport sur l'examen du rapport du Groupe consultatif commun par le Comité.

218. Les représentants du Mexique, de la Suisse et de la Colombie ont pris la parole.

219. Le Conseil général a pris note des déclarations et a adopté le rapport du Groupe consultatif commun reproduit sous la cote ITC/AG(XLII)/225.

**20. Désignation du prochain Directeur général (WT/GC/M/118, 119)**

220. En octobre 2008, le Président a informé les Membres, dans une communication, que, conformément aux Procédures de désignation des Directeurs généraux adoptées par le Conseil général en décembre 2002 (WT/L/509), le processus de désignation du prochain Directeur général débiterait le 1<sup>er</sup> décembre 2008. Les Membres auraient jusqu'au 31 décembre 2008 pour désigner des candidats, qui auraient eux-mêmes jusqu'au 31 mars 2009 pour se faire connaître aux Membres et engager des entretiens sur les questions pertinentes se posant à l'Organisation. En outre, dès que possible après la clôture de la période d'un mois pour la présentation des candidatures, les candidats seraient invités à rencontrer les Membres à une réunion formelle du Conseil général, à laquelle les candidats seraient invités à faire un bref exposé, incluant ce qu'ils envisageraient pour l'OMC, qui serait suivi d'une séance de questions et réponses. Si l'on s'en tenait aux Procédures, la décision concernant la désignation d'un nouveau Directeur général serait prise au plus tard le 31 mai 2009.

221. À la réunion du Conseil général du 3 février 2009, le Président a rappelé que, conformément aux Procédures de désignation des Directeurs généraux (WT/L/509), le processus aboutissant à la désignation du prochain Directeur général avait été lancé le 1<sup>er</sup> décembre 2008. Le 4 novembre, il avait informé les Membres de la candidature du Directeur général actuel, qui lui avait fait part avant le début du processus de son intention de demander le renouvellement de son mandat. À la clôture de la période de présentation des candidatures le 31 décembre 2008, aucune autre candidature n'avait été reçue. Conformément aux procédures, les candidats avaient trois mois après la clôture de la période de présentation des candidatures pour se faire connaître aux Membres et engager des entretiens sur les questions se posant à l'Organisation. Les deux mois suivants devaient être consacrés à la réduction du nombre des candidats au moyen d'un processus de consultations et au choix d'un candidat. Le processus devait prendre fin avec une réunion du Conseil général convoquée au plus tard trois mois avant l'expiration du mandat du titulaire du poste afin de désigner le nouveau Directeur général – dans le cas présent, au plus tard le 31 mai. Dans les consultations menées par le Président, les Membres avaient reconnu le caractère unique de la situation actuelle, et il n'y avait pas d'opposition au renouvellement du mandat de M. Lamy et, en fait, il existait un large soutien en faveur de ce dernier. Les Membres avaient aussi dit qu'ils attendaient avec impatience de pouvoir entendre, conformément aux paragraphes 8 et 14 des procédures, un exposé du Directeur général sur ce qu'il envisageait pour l'OMC, suivi d'une séance de questions et réponses et d'une possibilité de discussion. Cet échange n'aurait lui-même aucun effet juridique. Par conséquent, une réunion spéciale du Conseil général consacrée à cet exercice serait convoquée dès qu'une date acceptable aurait été fixée, et les Membres avaient fait part de leur volonté d'accélérer le processus afin que le renouvellement du mandat puisse être confirmé avant le 31 mai.

222. Le représentant de la Tanzanie (au nom des PMA) a pris la parole.

223. Le Conseil général a pris note des déclarations.

224. À la réunion du Conseil général des 29 et 30 avril 2009, conformément au paragraphe 14 des Procédures figurant dans le document WT/L/509, les Membres ont rencontré officiellement M. Pascal Lamy, le Directeur général en poste et seul candidat au poste de prochain Directeur général, sur la base des modalités pour la conduite de la réunion communiquées par fax à toutes les délégations le 25 mars et rappelées par le Président au début de la réunion.

225. M. Lamy a fait un exposé<sup>22</sup> qui a été suivi par une séance de questions et réponses. Les représentants de Malte, de la République dominicaine, du Japon, des États-Unis, de la Corée, de l'Argentine, de la France, de la Lettonie, de la Chine, du Royaume-Uni, de la République bolivarienne du Venezuela, de l'Égypte (au nom du Groupe africain), de la Tanzanie, de Cuba, du Népal, de la Bolivie, de la Turquie, du Sénégal, du Taipei chinois, du Chili, du Paraguay, de la Colombie, de l'Inde, de l'Équateur et du Maroc, ainsi que le Directeur général, ont pris la parole.

226. Le Conseil général a pris note des déclarations.

227. Le Conseil général est ensuite convenu de désigner M. Lamy comme prochain Directeur général de l'OMC pour un mandat de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009.

228. Le représentant du Costa Rica (au nom de toutes les délégations) a pris la parole.

229. Le Conseil général a pris note de la déclaration.

**21. Désignation des Directeurs généraux adjoints – Déclaration du Directeur général (WT/GC/M/120)**

230. À la réunion du Conseil général des 26 et 27 mai 2009, le Directeur général a fait savoir au Conseil qu'il avait décidé de reconduire les quatre Directeurs généraux adjoints actuels dans leurs fonctions pour un nouveau mandat. Il a dit que cette équipe avait servi l'Organisation et les Membres avec dévouement et clairvoyance et avait œuvré à la promotion des intérêts du système commercial multilatéral.

231. Le Conseil général a pris note de la déclaration.

**22. Examen des activités de l'OMC (WT/GC/M/123)**

232. À sa réunion du 17 novembre 2009, le Conseil général a examiné les rapports annuels pour 2009 des organes de l'OMC qui avaient été établis conformément à la Décision concernant les procédures d'examen annuel des activités de l'OMC et de présentation de rapports dans le cadre de l'OMC (WT/L/105).

233. Le Président du Comité des marchés publics a pris la parole.

234. Le Conseil général a pris note de la déclaration.

235. Les représentants de Cuba, de l'Inde, de la Suisse, de l'Équateur, du Taipei chinois, du Japon, de la Bolivie et de la Chine et le Directeur général ont pris la parole.

236. Le Conseil général a pris note des déclarations, a adopté le rapport du Comité du commerce et du développement (WT/COMTD/70), a pris note des rapports des autres organes de l'OMC, y compris les rapports des organes établis au titre des accords commerciaux plurilatéraux, figurant dans les documents WT/DSB/49 et Add.1, WT/TPR/249, G/L/911, S/C/32, IP/C/52, WT/CTE/16, WT/BOP/R/96, WT/BFA/113, WT/REG/20, WT/WGTDF/8, WT/WGTTT/11, GPA/103 et WT/L/773 et est convenu de soumettre les rapports à la septième Conférence ministérielle.

237. Le Conseil général a ensuite adopté le projet de rapport annuel pour 2009 du Conseil général (WT/GC/W/612), étant entendu que le Secrétariat procéderait aux ajustements nécessaires pour

---

<sup>22</sup> Distribué ultérieurement sous la cote JOB(09)/39.

inclure les questions examinées à cette réunion, et est convenu de le soumettre à la septième Conférence ministérielle.<sup>23</sup>

### 23. Désignation des Présidents des organes de l'OMC (WT/GC/M/118)

238. À la réunion du Conseil général du 3 février 2009, le Président a dit que, conformément aux Lignes directrices pour la désignation des Présidents des organes de l'OMC (WT/L/510), il avait, avec ses collègues, M. Matus (Chili), Président en exercice de l'Organe de règlement des différends, et M. Noor (Malaisie), ancien Président du Conseil général, consulté les délégations pour établir une liste de candidats à la présidence des organes mentionnés dans les groupes 1, 2, 4 et 5 de l'Annexe des Lignes directrices.

239. Sur la base de ces consultations, le Président considérait qu'il y avait un consensus en faveur des candidats suivants:

Conseil général	S.E. M. Mario MATUS (Chili)
Organe de règlement des différends	S.E. M. John GERO (Canada)
Organe d'examen des politiques commerciales	S.E. M. István MAJOR (Hongrie)
Conseil du commerce des marchandises	S.E. Mme Elin Østebø JOHANSEN (Norvège)
Conseil du commerce des services	S.E. M. Yonov Frederick AGAH (Nigéria)
Conseil des ADPIC	S.E. Mme Karen TAN (Singapour)
Comité du commerce et du développement	S.E. M. Shree Baboo Chekitan SERVANSING (Maurice)
Comité des restrictions appliquées à des fins de balance des paiements	S.E. M. Arsene M. BALIHUTA (Ouganda)
Comité du budget, des finances et de l'administration	S.E. Mme Marie-Claire SWÄRD CAPRA (Suède)
Comité du commerce et de l'environnement	S.E. M. Bozkurt ARAN (Turquie)
Comité des accords commerciaux régionaux	M. Detlev BRAUNS (Allemagne)
Groupe de travail du commerce, de la dette et des finances	M. Martin GLASS (Hong Kong, Chine)
Groupe de travail du commerce et du transfert de technologie	S.E. M. Kwabena BAAH-DUODU (Ghana)

240. Le Conseil général a pris note de la déclaration et du consensus concernant la liste des candidatures à la présidence des organes susmentionnés.

241. Les Présidents du Conseil du commerce des marchandises et du Conseil du commerce des services ont ensuite pris la parole.

242. Le Conseil général a pris note des déclarations.<sup>24</sup>

---

<sup>23</sup> À la suggestion d'une délégation, il a été convenu que le rapport du Directeur général à la présente réunion sur les activités du CNC (JOB(09)/173) serait annexé au présent rapport.

<sup>24</sup> Dans un fax daté du 18 mars, le Président a informé les délégations qu'il avait l'intention d'engager des consultations au sujet de la désignation du successeur de M. Falconer (Nouvelle-Zélande), Président de la

**24. Élection du Président (WT/GC/M/118)**

243. À la réunion du Conseil général du 3 février 2009, le Président, en tant que Président sortant du Conseil général, a fait une brève déclaration.

244. Le Conseil général a ensuite élu à l'unanimité M. Matus (Chili) à la présidence.

245. Le Directeur général, le Président nouvellement élu et les représentants des États-unis, de Cuba (au nom du GRULAC), de Maurice (au nom du Groupe ACP), du Brésil (au nom du G-20), de l'Égypte (au nom du Groupe africain), de la Nouvelle-Zélande, de la Thaïlande (au nom des membres de l'ASEAN), de la Tanzanie (au nom des PMA), de Hong Kong, Chine, du Pérou, de l'Inde, de la Norvège, du Mexique, de la Turquie et du Nigéria ont pris la parole.

246. Le Conseil général a pris note des déclarations.

---

---

Session extraordinaire du Comité de l'agriculture, qui était rappelé dans son pays pour y exercer d'autres fonctions. Sur la base des consultations qu'il avait menées, le Président a ultérieurement informé les délégations, dans un fax daté du 8 avril, qu'il y avait un consensus parmi les Membres en faveur de la désignation de M. Walker (Nouvelle-Zélande) comme Président de la Session extraordinaire du Comité de l'agriculture.

Dans un fax daté du 27 mars, le Président a informé les délégations qu'il avait l'intention d'engager des consultations au sujet de la désignation du successeur de M. Balihuta (Ouganda), Président du Comité des restrictions appliquées à des fins de balance des paiements. Sur la base des consultations qu'il avait menées, le Président a ultérieurement informé les délégations, dans un fax daté du 1<sup>er</sup> mai, qu'il y avait un consensus parmi les Membres en faveur de la désignation de M. Mwape (Zambie) comme Président du Comité des restrictions appliquées à des fins de balance des paiements.

Dans un fax daté du 29 juin, le Président a informé les délégations qu'il avait l'intention d'engager des consultations au sujet de la désignation du successeur de M. Baah-Duodu (Ghana), Président du Groupe de travail du commerce et du transfert de technologie, qui était rappelé dans son pays pour y exercer d'autres fonctions. Sur la base des consultations qu'il avait menées, le Président a ultérieurement informé les délégations, dans un fax daté du 3 juillet, qu'il y avait un consensus parmi les Membres en faveur de la désignation de M. Owade (Kenya) comme Président du Groupe de travail du commerce et du transfert de technologie.

## ANNEXE

### CONSEIL GÉNÉRAL

Mardi 17 novembre 2009

#### Point 1 de l'ordre du jour – Rapport du Président du Comité des négociations commerciales

Depuis mon dernier rapport au Conseil général le 20 octobre, j'ai rencontré les Présidents des groupes de négociation et le Président du Conseil général à plusieurs occasions pour échanger nos vues sur le processus global et coordonner les activités de manière à faciliter le travail des délégations. Vous avez tous reçu le fax du 10 novembre sur le programme des réunions pendant la Semaine des hauts fonctionnaires. Les Présidents des groupes de négociation, le Président du Conseil général et moi-même travaillons encore à la mise au point de ce programme pour garantir la prévisibilité, le caractère inclusif et la transparence du processus dans le contexte d'un calendrier des réunions très chargé. Quelques modifications mineures seront peut-être apportées au programme général des réunions et j'ai l'intention, si nécessaire, d'en donner un aperçu à la réunion informelle du CNC le 23 novembre.

Avant de vous rendre brièvement compte de l'état de la situation et des perspectives dans les groupes de négociation, je tiens à rendre hommage aux Présidents de ces groupes pour leur travail et leur dévouement. Au cours de l'année écoulée, des progrès certes modestes mais des progrès tout de même ont été enregistrés dans tous les domaines des négociations, même s'ils sont de nature différente. Dans certains cas, il s'est agi d'une meilleure compréhension des positions; dans d'autres toutefois, il y a eu des progrès tangibles et nous sommes sur le point de les concrétiser dans un projet de texte de négociation, comme c'est le cas pour la facilitation des échanges.

Avant la fin de l'année, nous avons encore deux semaines de participation des hauts fonctionnaires qu'il faut mettre à profit pour continuer à avancer. Ce qui est clair c'est que si nous devons conclure ces négociations en 2010 comme vous vous y êtes engagés, nous devons examiner attentivement la situation au début de l'année prochaine et tracer la route qui nous mènera à bon port.

Si vous le permettez, je ferai un rapport légèrement plus long que d'habitude, afin d'inclure un bref tour d'horizon des progrès obtenus cette année dans chaque domaine. Je pense que cela peut être utile pour préparer la Conférence ministérielle qui approche.

Voici tout d'abord un bref aperçu de chacun des domaines de négociation.

#### **AGRICULTURE**

Après sa nomination en avril à la présidence de la Session extraordinaire du Comité de l'agriculture, l'Ambassadeur Walker a tenu des consultations détaillées avec les Membres pour déterminer les points sur lesquels des progrès utiles pourraient être faits, en particulier à la lumière du mandat politique renouvelé lors des réunions du G-20 à Londres et du G-8 à l'Aquila. Les consultations ont comporté des réunions dans la salle E et des réunions informelles ouvertes du Groupe de négociation, donnant lieu à un programme continu de travaux techniques et de discussions plus approfondies sur les questions en suspens dans les textes dont étaient saisis les négociateurs. Il est maintenant clair que les travaux dans le domaine de l'agriculture se déroulent avec le soutien des Membres selon une approche comportant deux axes.

L'un des axes – les travaux sur les modèles – avance bien, avec des contributions substantielles des Membres. La première étape de ces travaux consiste à identifier les données de base et les tableaux appropriés; elle devrait s'achever ce mois-ci et la deuxième étape devrait ensuite commencer, à savoir l'élaboration des modèles à utiliser pour l'établissement des listes. Ce travail technique se poursuivra avec de bonnes chances de se conclure au début de l'année prochaine.

L'autre axe des travaux concernant l'agriculture est constitué par les consultations informelles du Président sur les questions qui sont entre crochets ou autrement annotées dans le projet de modalités et les documents connexes. Il y a eu des discussions sur les questions relatives au soutien interne – et là encore il est clair qu'une solution concernant le coton est fondamentale – et à l'accès aux marchés, y compris des travaux utiles sur les produits sensibles, les plafonds tarifaires, l'accroissement des contingents tarifaires et la simplification des tarifs. À partir de cette semaine, les consultations du Président aborderont les questions relatives au TSD dans les modalités, et il y aura ensuite la possibilité, en décembre et au début de l'année prochaine, de revenir sur certaines de ces questions.

En résumé, les travaux sur l'agriculture sont en marche, ont le soutien des Membres et laissent augurer que, si la volonté politique existe, les modalités pourront être convenues au cours de l'année prochaine. Mais il reste beaucoup de travail à faire et je vous encourage fortement à continuer dans cette voie, pour maintenir le niveau d'ambition en sachant que toutes les questions doivent être résolues pour achever le travail.

#### **AMNA**

En ce qui concerne le Groupe de négociation sur l'accès aux marchés, les principales activités de l'année dont je voudrais vous rendre compte sont les suivantes:

Le Groupe a consacré une quantité considérable de temps au cours de l'année aux obstacles non tarifaires. Pendant la quatrième session spécifique sur les obstacles non tarifaires tenue cette année, les Membres ont pu approfondir leur compréhension des propositions sur ce sujet grâce à des séances de questions-réponses et par la discussion – première étape utile. De plus, des ateliers ont été organisés par les auteurs de certaines de ces propositions au cours des semaines consacrées à l'AMNA pour que leurs propositions soient mieux comprises par les Membres. Plus récemment, et comme suite à la dernière réunion des hauts fonctionnaires, le Président du Groupe de négociation a engagé une série de consultations en vue de déterminer comment nous pouvons rapprocher les points de vue des délégations sur ces textes. Je pense que les discussions ont été bonnes avec un réel engagement.

Vous vous rappellerez également, comme je l'ai dit dans mon rapport de juillet, que le Groupe de négociation a consacré du temps cette année au travail technique d'établissement des listes. Un Atelier sur les fichiers de négociation électroniques a été organisé en juillet, et cet exercice a été répété pendant la récente Semaine de Genève. Je tiens aussi à faire observer que l'"établissement des listes" est maintenant un élément ordinaire de tous les programmes d'assistance technique liée à l'AMNA. La semaine prochaine, les hauts fonctionnaires auront aussi l'occasion de goûter à l'"établissement des listes". Quoi qu'il en soit, c'est un exercice complexe mais essentiel et les délégations doivent se familiariser avec le contenu de ces fichiers de négociation électroniques.

À propos des actions sectorielles, pendant l'année, la négociation a été conduite par les auteurs de ces initiatives. Ils ont entrepris des travaux techniques qui ont ensuite été utilisés dans des activités de sensibilisation. À cet égard, des séances d'information ont été organisées par les auteurs sur leurs diverses propositions pendant les semaines consacrées à l'AMNA. Les Membres ont été tenus informés de ces travaux grâce aux rapports présentés par les auteurs lors des séances ouvertes organisées à des fins de transparence. À ce stade, je pense qu'il serait honnête de dire que les résultats sont "subliminaux", pour reprendre une expression utilisée par un ministre à la récente réunion de l'APEC.

En ce qui concerne les prochaines étapes, une semaine consacrée à l'AMNA a été prévue pour le 7 décembre. Elle portera sur les obstacles non tarifaires et on espère que les discussions se dérouleront sur la base de propositions de texte actualisées qui tiennent compte des observations échangées au cours des mois antérieurs.

## **SERVICES**

En 2009, il n'y a eu que de légers progrès dans les négociations sur les services. Les Membres sont convenus au début de l'année de poursuivre les travaux sur la base de la feuille de route contenue dans le texte de juillet 2008 sur les services. Du côté de l'accès aux marchés, les travaux se sont concentrés sur les discussions techniques, en petits groupes et bilatérales, visant en grande partie à clarifier les signaux donnés à la réunion ministérielle de juillet 2008. S'agissant des règles de l'AGCS, les progrès ont été minimes dans les trois domaines, à savoir les subventions, les sauvegardes d'urgence et les marchés publics. Pour la réglementation intérieure, les négociations ont continué sur la base d'un projet du Président. En ce qui concerne la mise en œuvre des modalités pour les PMA, un petit groupe de Membres examine un projet de dérogation dont je crois savoir qu'il sera bientôt transmis à la Session extraordinaire.

Il est clair que les négociations sur les services ne peuvent avancer que parallèlement aux négociations dans les autres domaines du PDD. Les progrès dépendront donc de la mesure dans laquelle des progrès seront obtenus pour l'agriculture et l'AMNA. Il faut aussi un équilibre à l'intérieur des négociations sur les services entre accès aux marchés et élaboration des règles. Sur l'accès aux marchés, il y a clairement matière à amélioration des offres, tandis qu'en ce qui concerne l'élaboration des règles on doit progresser encore, en particulier en ce qui concerne le texte relatif à la réglementation intérieure actuellement à l'examen. Et à mon avis nous devrions pouvoir avancer sur la question de la mise en œuvre des modalités pour les PMA sous peu.

Le prochain groupe de réunions sur les services est prévu pour la semaine commençant le 8 février. L'intention est d'en faire une semaine de négociation similaire à celle du 9 novembre, mais avec l'espoir de pouvoir concrétiser toute orientation des négociations donnée par les Membres au cours des prochaines semaines.

## **RÈGLES**

En ce qui concerne les règles, le Président a distribué, à la fin de décembre 2008, de nouveaux projets de textes sur l'antidumping et les subventions, ainsi qu'une feuille de route sur les subventions à la pêche. Le Groupe de négociation a donc axé ses efforts en 2009 sur l'examen de ces documents. À cette fin, le Groupe a continué à se réunir intensivement et sur le fond, en mode ouvert, durant des groupes de réunions s'étalant sur une semaine en février, mai, juin, septembre et octobre 2009.

Le processus a été long et parfois fastidieux, mais les travaux ont progressé. Le Groupe devrait avoir terminé son premier examen du texte sur les subventions horizontales d'ici à décembre, immédiatement après la Conférence ministérielle, et approcher de la fin de son examen du texte sur l'antidumping. S'agissant des subventions à la pêche, il achèvera l'examen de la feuille de route en décembre et commencera à étudier les nouvelles propositions présentées par les Membres, dont certaines sont déjà en attente. Il a également achevé un premier examen d'une transposition possible dans le contexte des différences entre les dispositions sur l'antidumping et celles sur les mesures compensatoires. La semaine prochaine, le Groupe se réunira en session ouverte avec des hauts fonctionnaires pour procéder à un bilan général dans le domaine des règles.

Des avancées ont été réalisées sur des questions techniques et le Groupe a progressé sur certains des travaux préparatoires nécessaires à la conclusion du Cycle. Il n'y a toutefois pas eu de signes de convergence importante sur les grandes questions politiques. Le niveau d'engagement pour parvenir à une convergence sur ces questions a été extrêmement limité et nous aurons besoin d'un engagement renouvelé de la part de tous les Membres si nous voulons mener nos travaux à bonne fin.

En ce qui concerne les accords commerciaux régionaux, le Groupe de négociation ne s'est pas réuni depuis le début de 2007, même s'il y a eu des réunions en petits groupes parmi les Membres intéressés et entre les Membres intéressés et le Président.

Comme nous le savons tous, le Groupe de négociation a déjà produit un bon résultat dans ce domaine avec l'adoption du nouveau Mécanisme pour la transparence des ACR qui fonctionne bien. Le Groupe doit encore l'examiner et convenir d'en faire un instrument permanent de l'OMC.

Les négociations sur les questions systémiques des ACR n'ont malheureusement pas progressé et je crois savoir que le Président a l'intention d'examiner la façon de relancer ces négociations avec des hauts fonctionnaires la semaine prochaine. Le peu d'attention accordé par les Membres à cette grande question systémique pour le système commercial multilatéral laisse un peu perplexe, et d'autant plus si l'on compare avec le foisonnement d'activités universitaires sur ce même sujet.

### **SESSION EXTRAORDINAIRE DU CCD**

En ce qui concerne le traitement spécial et différencié, les travaux en Session extraordinaire se sont, cette année, concentrés sur le mécanisme de surveillance. Ces travaux, qui se sont en grande partie déroulés en petits groupes, ont été effectués sur la base de la note informelle présentée par le Président en mai 2009. Des réunions ouvertes périodiques se sont également tenues pour informer l'ensemble des Membres des progrès réalisés. Le Président a récemment révisé sa note informelle qui va maintenant servir de base pour les travaux sur le Mécanisme de surveillance.

Des progrès ont été faits sur plusieurs éléments du Mécanisme de surveillance mais les Membres vont devoir encore concentrer leurs efforts sur un certain nombre de domaines pour parvenir à une convergence. En particulier, les discussions se poursuivent sur la portée du Mécanisme et sur la chronologie du processus de surveillance. Il existe d'autres questions, y compris celles qui ont trait aux objectifs et au mandat du Mécanisme, qui devront également être affinées.

Durant les prochains mois, le Président entend poursuivre ses efforts pour rapprocher ces positions sur la base de sa note informelle révisée. En outre, il maintient ouverte la possibilité de revenir aux propositions axées sur des accords particuliers, en fonction surtout de la présentation par les Membres de nouvelles idées et formulations qui permettront de progresser sur ces propositions. Le Président m'a également informé qu'il travaillerait en étroite collaboration avec les Présidents concernés pour déterminer la meilleure façon d'avancer sur les propositions de la Catégorie II qui sont traitées dans le cadre d'autres organes de l'OMC.

### **SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DES ADPIC**

La Session extraordinaire du Conseil des ADPIC, qui traite du système multilatéral de notification et d'enregistrement des indications géographiques pour les vins et les spiritueux – en bref, "le Registre" – a tenu trois réunions formelles à ce jour et prévu d'en tenir une autre le 27 novembre. Entre les réunions formelles, le Président a consulté les délégations dans différents cadres. Les discussions ont porté sur les trois catégories de questions identifiées dans le rapport établi par le Président au milieu de 2008:

- conséquences/effets juridiques des enregistrements et de la participation;
- notification et enregistrement;

- et autres questions comme les taxes, les frais et les charges administratives, en particulier pour les pays en développement et les moins avancés Membres, ainsi que le traitement spécial et différencié.

Le Président a souligné qu'il fallait que le groupe passe à une négociation structurée sur le fond au lieu de répéter des préoccupations connues et des positions établies. Il a donc structuré les discussions tenues depuis juin autour d'une liste de quatre questions établie sous sa propre responsabilité. Les deux premières questions se rapportent aux conséquences/effets juridiques du Registre, la troisième concerne la participation des Membres au Registre, et la dernière le traitement spécial et différencié.

La question des conséquences/effets juridiques continue d'être au cœur des discussions. Plusieurs délégations ont très utilement expliqué ce que la mise en œuvre des systèmes proposés impliquerait pour leur législation interne actuelle, c'est-à-dire comment ils pourraient tenir compte des renseignements sur le Registre. Il existe un profond clivage entre les délégations sur la question de savoir si l'entrée d'un terme géographique dans le Registre par un Membre devrait constituer une preuve *prima facie* de l'admissibilité de ce terme pour la protection en tant qu'indication géographique dans un autre Membre. Les progrès réalisés dans l'examen des autres points de la liste du Président et des questions comme les taxes, les frais et les charges administratives dépendent en grande partie de la levée du principal obstacle que constituent les conséquences/effets juridiques.

L'Ambassadeur Clarke, qui travaille à l'élaboration d'un rapport de passation de fonctions en vue de la réunion formelle de la semaine prochaine, consultera les délégations dans les prochains jours. Il fera rapport sur les travaux effectués jusqu'ici et essaiera, sur la base des discussions qu'il a menées, d'identifier dans son rapport les domaines où il semble y avoir une certaine convergence de vues et ceux où des différences subsistent.

## **FACILITATION DES ÉCHANGES**

Des progrès importants ont été réalisés cette année en matière de facilitation des échanges et les contours d'un nouvel accord commencent à se dessiner. Durant les premiers mois, le Groupe de négociation est parti de la compilation qu'il avait faite des propositions des Membres et des observations sur ces propositions.

En septembre, les Membres sont convenus d'aborder la phase suivante de leurs travaux en élaborant un projet de texte de négociation consolidé. Ce processus a bien avancé, sous la Présidence de l'Ambassadeur Sperisen-Yurt et avec l'aide de l'Ami du Président Matthew Wilson (Barbade), sur la question du traitement spécial et différencié. La semaine dernière, le Groupe de négociation a achevé son examen de toutes les questions figurant dans son mandat et un projet de texte de négociation consolidé sortira dans les prochains jours.

## **ENVIRONNEMENT**

Dans le domaine du commerce et de l'environnement, les Membres sont convenus de poursuivre leurs travaux sur la base du Programme de travail contenu dans le rapport du Président de juillet 2008. En ce qui concerne les liens entre l'OMC et les AEM, un processus de consultations a été engagé pour clarifier encore les domaines de convergence et les questions en suspens en vue de préparer des négociations fondées sur des textes.

S'agissant des biens et services environnementaux, les Membres avaient échangé des idées et examiné de façon plus détaillée les secteurs environnementaux clés lors d'un atelier tenu en septembre, ce qui avait constitué une base utile pour la phase suivante dans le cadre du Programme de travail. Lors de cette phase, les délégations devront identifier les biens environnementaux présentant de l'intérêt pour eux et formuler des propositions concrètes sur les questions transversales et les questions liées au développement, sans préjudice des positions des Membres.

Cet exercice a formellement démarré et quelques contributions ont déjà été faites par certains Membres, alors que d'autres ont indiqué que les travaux se poursuivaient dans les capitales en vue de la présentation de communications sur les biens présentant un intérêt pour eux et sur les questions transversales. Le CCE en Session extraordinaire se réunira plus tard cette semaine et à nouveau à la mi-février pour poursuivre les négociations conformément au Programme de travail. Les discussions nécessiteront un engagement sur une large base et des contributions de fond de la part des Membres pour que les négociations débouchent sur un résultat positif. Il est souhaitable que des travaux techniques supplémentaires puissent être entrepris dans ce domaine et les liens qui existent avec d'autres domaines des négociations ne devraient pas empêcher ces travaux d'avancer.

## **RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS**

En 2009, le Président de la Session extraordinaire de l'ORD a poursuivi sa série de consultations en groupes étalées sur une semaine avec les délégations intéressées. Ces consultations avaient pour objet d'aborder l'ensemble des 12 questions visées dans le texte que le Président avait fait distribuer en juillet 2008 et reposaient sur les propositions de libellés figurant dans ce texte. Chaque semaine de consultations s'est terminée par une brève réunion informelle de la Session extraordinaire de l'ORD, lors de laquelle le Président a fait rapport à l'ensemble des Membres et a évoqué les étapes à venir.

Trois des 12 questions n'ont pas été couvertes par les consultations cette année; elles seront traitées durant une semaine supplémentaire de consultations prévue pour janvier. Après cette discussion, la Session extraordinaire aura couvert l'ensemble des 12 questions figurant dans le texte de juillet 2008 du Président. En conséquence, à ce stade, la Session extraordinaire fera le bilan des progrès accomplis depuis la distribution du texte du Président et déterminera comment aller de l'avant vers une conclusion rapide des négociations relatives au Mémorandum d'accord prescrites par les Ministres à Hong Kong.

Les discussions qui se sont déroulées en 2009 ont été utiles, mais il reste beaucoup à faire pour rapprocher les positions au sujet des libellés proposés dans le texte du Président. Au cours des semaines à venir et au début de l'année prochaine, le Président consultera les délégations individuellement et en groupes sur la manière d'adapter le processus de négociation en vue de mener à bonne fin les négociations relatives au Mémorandum d'accord.

## **INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES ET CDB**

Passant aux deux questions dans le domaine des ADPIC pour lesquelles j'ai reçu le mandat de poursuivre les consultations en ma qualité de Directeur général – la relation entre les ADPIC et la CDB et l'extension de la protection des indications géographiques prévue à l'article 23 – je peux dire que nous avons constamment progressé dans l'examen des questions de fond, bien que nous ne soyons manifestement pas sur le point d'effectuer une percée, qu'il s'agisse de la manière de faire avancer ces questions au-delà du processus de consultation ou de la teneur de ce à quoi ressemblerait un résultat sur le fond. Mais il n'est pas question de minimiser l'importance et la valeur du dialogue concret, ciblé et réfléchi que nous entretenons. Pour ce qui est de l'ensemble des participants sur ces deux questions j'ai le sentiment que nous avons une meilleure compréhension des questions de politique et des options juridiques essentielles, ainsi que des préoccupations et des intérêts qui sous-tendent les positions des Membres dans ces domaines de politique sensibles.

Nous sommes à mi-chemin de la phase actuelle des travaux, à savoir une série de groupes thématiques de questions posées par les Membres participants, la prochaine série de consultations prévue pour le 9 décembre devant permettre de traiter les groupes restants. Il nous faudra alors examiner avec réalisme où nous en serons, les enseignements que nous aurons tirés du processus jusque-là, comment nous pouvons exploiter judicieusement la compréhension à laquelle ces consultations nous auront permis de parvenir, puis comment développer cette base durant l'année prochaine.

## CONSULTATIONS RÉCENTES

Permettez-moi aussi de vous faire brièvement rapport sur ma récente participation aux réunions des Ministres africains du commerce au Caire ainsi que sur les discussions que j'ai eues avec les Ministres du commerce de l'APEC. À ces deux réunions, j'ai informé les Ministres de l'état d'avancement des négociations dans le cadre du PDD qui se déroulent à Genève et des préparatifs en vue de la Conférence ministérielle. J'ai souligné que le moment choisi pour cette réunion était très opportun car elle permettrait aux Membres d'adresser un message politique très clair et très fort, à savoir que la conclusion du PDD en 2010 demeurerait une priorité et que le programme de travail jusqu'à la fin de l'année devrait servir de tremplin pour intensifier davantage les négociations et progresser encore dans le domaine des modalités durant le premier trimestre de l'année prochaine. Le message que je rapporte de ces réunions est celui d'une nouvelle détermination à conclure le PDD en 2010 et d'une plus large reconnaissance du rôle important de l'OMC dans la crise actuelle.

## LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE

M. le Président, dans moins de deux semaines, votre Ministre prononcera l'ouverture de la 7<sup>ème</sup> Conférence ministérielle et lancera les discussions. Ce sera la première fois en près de quatre ans que nous rassemblerons nos responsables politiques pour qu'ils examinent les activités du système commercial multilatéral et donnent les nécessaires orientations à l'Organisation pour les prochaines années. Autrement dit, cela fait longtemps que cette réunion ministérielle aurait dû avoir lieu.

Nous sommes tous convenus que cette Conférence ministérielle ordinaire ne serait pas une session de négociation et que le PDD suivrait sa propre voie. En même temps, je pense que nous sommes d'accord pour dire que ce dont nous avons besoin par-dessus tout dans la situation économique actuelle, c'est d'une tribune permettant aux Ministres de passer en revue le fonctionnement de cette institution dans son intégralité et de renouveler leur engagement en faveur d'un système commercial multilatéral fort et efficace. Le PDD fait manifestement partie de ces questions. Je vois la Conférence ministérielle à venir comme une occasion unique pour les Membres de l'OMC d'adresser au monde un certain nombre de signaux forts en ce qui concerne l'ensemble des questions traitées par l'Organisation – depuis la surveillance jusqu'aux différends, en passant par les accessions, l'Aide pour le commerce, l'assistance technique et la gouvernance internationale. Sur ce dernier point, je pense que nous avons tous intérêt à insuffler un esprit positif et constructif pour la coopération internationale à l'approche du Sommet sur le changement climatique qui doit se tenir à Copenhague.

J'espère que la présence de hauts fonctionnaires à Genève la semaine prochaine créera les conditions requises pour que la Conférence ministérielle soit positive. Je suis convaincu que nous avons tous intérêt à procéder, en vue de la Conférence, à une évaluation constructive mais lucide de l'engagement en faveur du processus de Genève dans l'ensemble des domaines visés par le PDD. Cela favoriserait le succès de la réunion ministérielle et faciliterait l'engagement politique dont nous aurons besoin pour conclure le Cycle l'année prochaine.

Enfin, vous aurez vu le calendrier des réunions pour la Semaine des hauts fonctionnaires qui approche. Afin d'offrir aux délégations un certain niveau de prévisibilité concernant cette semaine et de garantir que la transparence et le caractère inclusif du processus soient bien réels, j'ai l'intention de tenir une réunion informelle du CNC lundi 23 novembre dans l'après-midi. À la fin de la semaine, vendredi 27 novembre, je tiendrai aussi une réunion informelle du CNC afin de faire la synthèse, pour ainsi dire, de la Semaine des hauts fonctionnaires et de donner mon évaluation des activités de la semaine. Bien entendu, cette évaluation sera également distribuée aux délégations avant la Conférence ministérielle afin de contribuer à donner le ton s'agissant des principes de pleine participation, de caractère inclusif et de transparence que vous, M. le Président, avez mis en évidence pour la réunion.

Voilà qui conclut mon dernier rapport aujourd'hui, M. le Président. Il est un peu plus long que d'ordinaire, mais j'ai pensé qu'il serait important de présenter aux Membres un récapitulatif un peu plus détaillé de la situation telle qu'elle se présente maintenant.

---